BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
12
6 G
M 19

Ex Bibliotheca
majori Coll. Rom.
Societ. Jesu
III. 20. 6

14—30. 6. 61.

22. 2. 10.
III 8 B
III 8 B

REMONSTRANCE

AV ROY TRES-CHRESTIEN HENRY III. DE CE NOM, ROY de France & de Pologne,

Sur le faict des deux Edicts de sa Maiesté dõnez à Lyon, l'vn du x. de Septembre, & l'autre du XIII. d'Octobre dernier passé, presente annee 1574. touchant la necessité de paix, & moyens de la faire.

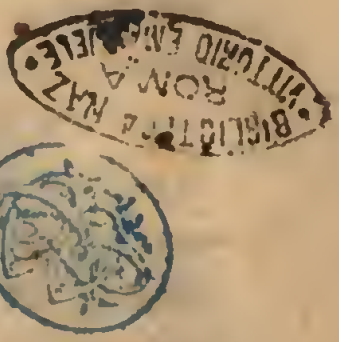

A Francfort.

1574.

HENRY *par la grace de Dieu Roy de France & de Pologne, à tous ceux qui ces presentes letres verront, Salut. L'amitié fraternelle qui a tousiours esté reciproque entre feu nostre treshõnoré Seigneur & frere le Roy Charles (que Dieu absolue) & nous, & la naturelle inclination & obligation que nous auons à la conseruation & au repos de ce Royaume, nous a parcydeuant rendus non seulemẽt affectiõnez au bien d'iceluy nostre feu Seigneur & frere & de ses subiects : mais aussi cõmandé, toutes noz cõmoditez postposees, de participer au soing & trauail de la conduite des affaires, tant publics que priuez, & tãt de la guerre que de la paix, en quoy nous auons volontairement employé non seulement tous noz autres moyens: mais aussi nostre propre personne, cõme en font foy plusieurs rencontres & batailles, esquelles (Dieu par sa saincte grace) no⁹ a tousiours fauorisez selon la iustice & equité de la cause que nous defendons, & neantmoins estant tout euident & certain, que les pertes en tel cas auenuës, tant d'vne part que d'autre tẽdoyent toutes à la diminution & affoiblissement des forces de ce Royaume. Nostre-dict feu Seigneur & frere ce cognoissãt, auroit à diuerses fois essayé d'adou-*

cir laigreur du mal par benignité & clemence, tachant de ramener les cueurs de ses subiects par douceur à l'obeissance qu'ils luy deuoyent, & de reconcilier ensemble en bonne vnion & cõcorde leurs volontez desunies & desioinctes: mesmement l'annee passee nous estans deuãt la Rochelle son Lieutenãt general, suiuãt son intẽtion & mandemẽt, par l'auis & conseil des Princes, Seigneurs, & personnes notables, qui estoyent pour lors auec nous; aurions reprins derechef la mesme voyẽ de douceur & pacificatiõ q̃ nous estimiõs, cõme nous desirions, deuoir estre ferme & durable, pour auoir la plus part des subiects de ce Royaume assez experimẽté, senty & esprouué les miseres & calamitez, que porte quant & soy la guerre domestique & intestine. Ce qui fut cause que souz ceste esperãce nous prinsmes le chemin de Pologne, où les Estatz du pais (qui peu au parauãt nous auoyẽt esleu pour leur Roy), nous appelloyẽt. là où si nous eussions pensé que les armes eussent deu auoir si peu de cesse & de repos, nous n'eussions abõdonné nostre-dict Seigneur & frere ny le Royaume: ains eussions preferé sa conseruation & defence à toute autre grandeur & bien particulier, qui nous eust peu toucher ou appartenir. Ce nonobstant quelques vns seduicts par mauuais conseil, & souz diuers

pretextes

pretextes, auroyẽt renouuellé les troubles & repris les armes, dõt seroit auenu, q̃ le Royaume est incontinent retombé en la maladie, de laquelle il ne faisoit que sortir, & n'ont les moyẽs que lon auoit essayé, apporté le fruict que lon attẽdoit & desiroit: neantmoins estant le deuoir d'vn bon Roy, comme d'vn bon pere & pasteur, de se proposer pour son but, & dresser toutes ses actions au bien & à la conseruation de ceux que Dieu a mis souz sa charge, mesmes au commencemẽt de son regne: puis qu'il a pleu à la bonté diuine, de nous appeller au regime & gouuernemẽt de ce Royaume: Nous auons pensé en premier lieu, de tenter tous les moyens possibles de reduire par douceur noz subiects à la bõne voye, & viure paisiblemẽt les vns auec les autres en bonne vnion & concorde, & de nous rẽdre l'obeissance que de tout droict ils nous doyuent, chose que chacun particulier en son endroit doit desirer & procurer.

A CESTE CAVSE pour faire entendre à tous nostre intention & volonté, qui ne tend qu'au bien & soulagemẽt du Royaume, & de noz subiects, Auõs dit & declaré, disons & declarons, que tous ceux qui se sont parcy deuant esleuez, & ont prins les armes contre nostredit feu Seigneur & frere le Roy dernier de-

cedé, & contre ſon auctorité & la noſtre: conſequemmẽt ou qu'ils ſe ſont abſentez hors de ce Royaume, & retirez és pays eſtrangers ſans cõgé, leſquels voudront à preſent poſer les armes, quitter toutes prætiques de guerre, ſe retirer en leurs maiſons, nous laiſſer & remettre en noſtre obeiſſance les villes qu'ils tiẽnent occupees, & faire ce que doyuẽt bons & loyaux ſubiects enuers leur Roy & Prince ſouuerain, ils nous trouuerõt diſpoſez & preſts de les admettre & receuoir en noſtre bonne grace, auec intention & volonté de les bien traicter, en oubliant & effaçant la memoire de toutes choſes paſſees, & de pourueoir, que ny à preſent ny à l'auenir aucuns d'eux de quelque qualité, degré & condition qu'ils ſoyent, & pour choſe quelconque que lon puiſſe pretendre auoir eſté par eux faite & cõmiſe durant les troubles, n'en puiſſent aucunement eſtre inquietez, moleſtez, trauaillez, ny recerchez par nous ou nos officiers, en leurs perſonnes, biens, ou honneurs: ains puiſſent viure en toute aſſeurãce, repos & trãquilité, eux, leurs familles & poſterité, declarans que ſi à ces fins ils veulẽt venir ou enuoyer par deuers nous, faire le puiſſent en toute ſeureté en vertu des preſentes, leſquelles leur ſeruiront de ſaufconduict, en prenãt toutesfois des Gouuerneurs & noz

noz Lieutenans generaux des prouinces par leſquelles ils paſſeront, ſaufconduicts & paſſeports pour venir par deuers nous: Auſquels nous mandons d'ainſi le faire ſans refus ne difficulté: enioignons à tous Gouuerneurs & Capitaines de places, noz Iuſticiers & Officiers, Eſcheuins de Villes, & autres nos ſubiects, ainſi qu'à eux appartiẽdra, de laiſſer paſſer en toute ſeureté les deſſuſdicts par deuers nous, ſans leur dõner, ou permettre eſtre donné aucun deſtourbier, moleſte, ou empeſchement: mais auſſi là où les deſſuſdicts ne ſe diſpoſeront de receuoir & accepter ceſte noſtre grace, & vſer de la bonté & clemence que nous leur offrons, ains perſeuererõt en leurs mauuais cõſeils & deliberations, en ce cas nous ſommes reſolus d'employer tous les moyens q̃ Dieu a mis en noz mains pour reprimer leurs inſolẽces, & renger leur cõtumace & temerité à la raiſon, en quoy nous eſperõs & nous promettons q̃ Dieu (qui cognoit noſtre intention) par ſa grace & bonté nous fauoriſera & aidera à cõſeruer l'auctorité q̃ nous tenõs & recognoiſſõs de luy, & qu'en cela noz bõs & loyaux ſubiects, n'oublieront rien de leur deuoir & de la fidelité qu'ils nous ont touſiours portee, afin de pluſtoſt remettre ce Royaume en repos, & le reſtablir en ſon ancienne grandeur, dignité, & ſplendeur.

SI donnons en mãdement à tous nos Lieutenãs generaux, & Gouuerneurs de noz Prouinces, Baillifs, Seneschaux, ou leurs Lieutenãs: q̃ ces-dictes presentes ils facẽt publier en chacũ de leurs gouuernemẽs, ressorts & iurisdictions, & le cõtenu garder & obseruer inuiolablemẽt sans y cõtreuenir: ne souffrir estre cõtreuenu en q̃lque sorte & maniere q̃ ce soit, defendãt tresexpressemẽt aux gẽs tenãs noz Cours de Parlemẽt de n'y cõtreuenir aussi de leur part: leur imposant sur ce silẽce, & à noz Procureurs generaux & tous autres. Car tel est nostre plaisir. En tesmoin de quoy nous auõs fait metre nostre seel à ces dictes presentes. Dõné à Lyon le 10. iour de Septẽ. l'an de grace M. D. soixante quatorze. Et de nostre regne le premier. Ainsi signé sur le reply, Par le Roy estãt en son cõseil: auquel la Royne sa mere, Monseigneur le Duc d'Alençon son frere, le Roy de Nauarre. Les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, & de Guise. Les Prince Dauphin, Ducs de Guise, de Nemours, & du Mayne. Vous le Comte de Charny, grand Escuyer, Seigneur de Moruillier, de Valence, de Lanssac, de Limoges, de Foix, de Bellieure, de Chyuerny, de Montluc, & autres Conseillers de son Conseil priué estoyent presens. Fizes. Et seellé sur double queuë du grand seel en cire iaune.

AMPLE

AMPLE DECLARATION du vouloir & intention du tref-chreſtien Roy de Frãce & de Pologne, Henry de Valois troiſieme de ce nom.

HENRY par la grace de Dieu Roy de France & de Pologne, à tous ceux qui ces preſentes letres verront, Salut. Encores qu'à noſtre arriuee en ceſtui noſtre Royaume, & par noz letres patentes ſignees de noſtre main du dixieme iour de Septembre dernier paſſé, qui ont eſté enuoyees aux Gouuerneurs noz Lieutenans generaux en noz prouinces, Iuges, & Officiers, pour les faire publier, & le contenu en icelles entretenir & obſeruer exactement, ayons bien clairement & particulierement declaré & ouuert l'interieur de noſtre cueur, & intention, & le deſir que nous auons d'embraſſer & receuoir en noſtre bonne grace tous noz ſubiects qui voudront ſe mettre en leur deuoir, & nous rendre l'obeiſſance à quoy Dieu & nature les oblige, voulans oublier les choſes paſſees, ce neantmoins pource que pluſieurs de noz ſubiects qui ſont au loing, & dans les villes, &

lieux occupez contre noſtre auctorité, n'ont à
l'auanture eſté bien aduertis & certiorez de no-
ſtre-dicte intention, ou qu'elle leur eſt deſgui-
ſee par aucuns qui veulent entretenir le trou-
ble & deſordre pour le prouffit & auantage
particulier qu'ils en reçoiuent, ſouz couleur de
ce que depuis noſtre arriuee, nous auons fait
marcher en aucunes prouïnces de noſtre Roy-
aume les Reiſtres, Suiſſes, & autres forces
que nous auons retrouuees preſtes, & enſem-
ble pour reprendre leſdicts lieux detenus con-
tre noſtre-dicte auctorité, & ouurir les paſſages
de noz Prouinces, voulans ſous ce pretexte in-
ferer noſtre intention n'eſtre telle, que l'auons
declaree de pacifier les affaires de noſtre-dict
Royaume, combien que ce ſoit la choſe que
nous auons en plus ſinguliere recommandation:
pareillement nous auons eſté aduertis, qu'au-
cuns d'entr'eux monſtrent auoir differé de ve-
nir, ou enuoyer par deuers nous, afin de iou-
yr de la grace que nous leur auons offerte par
noſtre-dicte precedente declaration, pour crain-
te qu'ils ont de leurs vies, & d'eſtre forcez
& contrains en leurs conſciences à cauſe qu'il
n'en eſt faite expreſſe mention par noſtre-di-
cte declaration: combien qu'ayons ouy & re-
cüilly benignement tous ceux qui pour ceſt

effect

effect ſont venus par deuers nous, & octroyé particuliers paſſeports, & ſeuretez neceſſaires aux autres, qui ont fait cognoiſtre vouloir faire le ſemblable.

Pour ces cauſes & autres grandes conſiderations à ce nous mouuans, & afin d'oſter entierement à noſ-dicts ſubiects toute doute & ſcrupule, Auons d'abondãt, & entant que beſoing ſeroit, dit & declairé, diſons & declarons par ces preſentes, ſignees de noſtre main, que noſtre plus grand ſoing & deſir eſt de remettre noſtre-dict Royaume en tout paiſible & tranquile eſtat, par le moyen de la paix que voulons donner à noz ſubiects, & vſer de clemence enuers eux, en oubliant comme dit eſt, toutes les choſes paſſees, ſans en auoir iamais memoyre: voulans que tous noſ-dicts ſubiects de quelque qualité, degré, ou condition qu'ils ſoyent, & pour choſe quelconque que lon puiſſe pretendre auoir eſté faite & commiſe par eux durant les troubles, & à l'occaſion d'iceux, n'en puiſſent aucunement eſtre inquietez, moleſtez, ny recerchez par nous, ny noz officiers en leurs perſonnes, biens, ou honneurs: ains puiſſent viure en leurs maiſons en toute aſſeurance, repos & tranquilité, eux, leur famille, & poſterité: ſuyuant & conformement à noſ-dictes

premieres letres, eſtant au ſurplus noſtre dicte intention ſi encline au bien de paix, que n'entendons qu'ils ſoyent en aucune ſorte recerchez, contraincts, ny moleſtez pour le faict de leurs conſciences, ce que nous defendõs treſ-expreſſement, de quoy leur ferons expedier toutes les prouiſiõs neceſſaires: & afin que ceux qui voudront venir par deuers nous, puiſſent ce faire en toute ſeureté, pour nous faire leurs remonſtrances & doleances, & s'en retourner, Nous voulons que ces preſentes leur ſeruent de ſaufconduict, en prenãt toutesfois, tant pour reuenir que pour retourner, des Gouuerneurs & Lieutenãs generaux de noz prouinces par leſquelles ils paſſeront, ſaufconduicts & paſſeports: auſquels nous mandons de les faire deliurer ſans refus ny difficulté: enioignant auſsi à tous Gouuerneurs & Capitaines de places, noz Iuſticiers & Officiers Eſcheuins des Villes, & autres noz ſubiects, ainſi qu'à eux appartiendra, de laiſſer paſſer en toute ſeureté les deſſuſdicts venans par deuers nous, & s'en retournans, ſans leur donner ny permettre leur eſtre donné aucun moleſte ny empeſchement. Promettant en bonne foy & parolle de Roy, & ſur noſtre honneur, accomplir & entretenir entieremẽt ce qui eſt par ces preſentes, & ſera par nous cy apres accordé, &

dé & asseuré ; & pour plus grande seureté le faire consentir & approuuer en forme de Pragmaticque, par toutes les Cours de Parlemens de nostre Royaume, Princes de nostre sang, Seigneurs, Gentilz-hommes, & Maires, Eschevins, & principaux habitans de noz villes & autres que besoing sera.

SI donnons en mandement à noz amez & feaux les gens tenans nos-dictes Cours de Parlemens, à nos-dicts Lieutenans generaux, Gouuerneurs, Baillifz, Seneschaux, ou leurs Lieutenans, qu'ils facent garder & obseruer inuiolablemẽt ces-dictes presentes sans y cõtreuenir, ny souffrir estre contreuenu en quelque sorte & maniere que ce soit, imposant silence à nostre Procureur general, & tous autres. Car tel est nostre plaisir.

En tesmoin de quoy nous auons faict mettre & apposer nostre seel à ces-dictes presentes.

Donné à Lyon le trezieme iour d'Octobre, l'an de grace mil cinq cens soixante quatorze. Et de nostre regne le premier.

Ainsi signé, HENRY.

Et sur le reply, Par le Roy estant en son conseil, De Neufville.

Et seellees sur double queuë de cire iaune.

REMONSTRANCE AV ROY TRES-CHRESTIEN HENRY III. DE CE NOM, Roy de France & de Pologne.

SIRE, Les deux Edicts que voſtre Maieſté a fait publier depuis voſtre nouuel aduenemẽt à la courõne (lequel Dieu veuille faire proſperer) font vne grande demonſtration, que voſtre-dite Maieſté deſire de voir vne bõne paix en France, au contentemẽt de tous vos ſubiects. Et à la verité tous les gẽs de bien louent Dieu grandement de ceſte bonne volonté & paternelle affection qu'il a miſe en voſtre cueur enuers vos pauures ſubiects, & deſirẽt qu'elle y prenne ſi viues racines, qu'elle ſe puiſſe manifeſter de plus en plus par œuures & par effect. Mais (comme voſtre-dite Maieſté s'en plaint par le dernier deſ-dicts Edicts) pluſieurs ſont tellemẽt abbruuez de deffiance, qu'ils croyent difficillement que ceſte affection de paix ſoit encores bien empreinte en voſtre cueur, pource qu'ils

voyent

voyent que voſtre-dite Maieſté fait la guerre à ceux, auſquels elle dit qu'elle veut dõner la paix : de ſorte que voyans d'vn coſté la declaration de voſtre volõté tẽdãt à la paix, & de l'autre coſté l'execution de guerre, lon ne ſcait à quoy ſe reſoudre. Les vns diſent qu'ils ſe faut arreſter au fait, pluſtoſt qu'a la parolle, papier, ny encre. Les autres diſent que la parolle & promeſſe d'vn Roy vaut bien qu'on s'y arreſte. Et quãt à ce que voſtre Maieſté fait la guerre, les vns excuſent ce fait de la meſme excuſe qui eſt contenue en voſtre dernier edict, aſſauoir que voſtre-dite Maieſté n'a point aſſemblé les forces, mais les ayãt trouuees toutes preſtes à voſtre-dit aduenemẽt à la couröne, elle n'a peu de moins que de les employer pluſtoſt que de les laiſſer oiſeuſes, veu qu'elles couſtent tant d'entretenir, & que touſiours il les faut payer, ſeruent ou non. Aucuns diſent encor dauantage, que ce que voſtre-dite Maieſté en fait touchant l'execution de la guerre, n'eſt que pour eſguiſer l'appetit à la paix, à ceux qui occupent voz villes, & tiennẽt les armes aux mains: parce que la crainte

fait facilement condescendre les foibles à demander paix au plus fort. Les autres disẽt encor plus, qu'vn prince genereux doit bien vser de clemence enuers ceux qui se ployẽt sous son obeissance, & qu'il les doit maintenir en bonne paix : mais qu'il doit domter & rabaisser ceux qui luy resistent. Et que à ceste cause vostre dite Maiesté a iuste occasion de faire la guerre à ses subiectz qui ne luy rendent obeissance, & qu'elle leur dõnera la paix, quand ils la demanderont en toute humilité, les armes bas. Mais pour en dire la verité, toutes ces raisons ne peuuẽt amener la pluspart à se hazarder de croire le contraire (disent-ils) de ce qu'ils voyent de leurs yeux. Et notãment ceux qui ont les armes aux mains estimẽt que vostre dite Maiesté les veut faire seruir de matiere & subiect de sa gloire & triumphes, comme faisoyent les anciens Empereurs les nations barbares qu'ils subiugoyent. Et prennent argument de le croire ainsi, sur vostre premier edict, par lequel vostre dite maiesté semble prẽdre pour grandes victoires & trophees, les lamẽtables aduẽtages qu'elle a eu aux guerres passees, du

temps

temps du feu Roy voſtre frere, cõtre eux qui ſe diſent vos ſubiects, & qui ſont françois. Au reſte ils confeſſent bien qu'vn prince doit domter ceux qui ne luy rendent obeiſſance, & que Dieu & nature nous enſeignent d'obeir à nos princes & ſeigneurs ſouuerains: mais ils diſent que pareillement Dieu & nature nous enſeignẽt de conſeruer nos vies, & que l'obeiſſance deuẽ aux princes doit eſtre conioincte auec aſſeurance de la vie des ſubiects, qui ne leur doit eſtre oſtee que par iuſtice. Et que ſi ce poinct leur eſtoit bien aſſeuré, ſous autres pleges que du papier & encre, il n'y a choſe au monde qu'ils ne vouluſſent faire pour vous rendre toute obeiſſance, & pour voſtre ſeruice. Et que partant ils ne doiuent eſtre reputez pour deſobeiſſãs & rebelles, s'ils ne veulẽt faire ioug ſans eſtre premierement aſſeurez de leurs vies, d'autãt que le paſsé leur ſert aſſez d'exemple & de leçon, pour apprendre (aux deſpens de leurs parens & amis) de n'eſtre trop credules, & de ne commettre leurs vies que ſous bon gaige. Lon en diſcourt encores en beaucoup d'autres façons, cõme

voſtre maieſté peut bien pẽſer qu'à ceux qui viuent en crainte de leur vie, toutes choſes ſont ſuſpectes. Car les vns pour le deſir qu'ils ont de la paix, ſe veulent bien perſuader que voſtre-dite Maieſté la deſire: & les autres pour crainte qu'ls ont de leurs vies n'en veulẽt rien croire: & tous generalement balancent entre peur & eſperãce, & ne ſcauent à quoy ſe reſoudre, ni en quel pais ils en ſont.

Voyant donc le mõde agité en ceſte façon, Ie me ſuis hazardé, Sire, de vous preſenter tres-humblement ceſte petite remonſtrance, pour faire apparoir à voſtre dite Maieſté trois poincts, qui ſont de biẽ grande conſequence, & que ie pretens verifier par exemples notables & dignes de memoire. L'vn eſt, que iamais prince ne ſe trouua bien de faire la guerre à ſes ſubiects, ni de les traicter en rigueur & cruauté. L'autre poinct, c'eſt qu'vne bõne paix peut nõ ſeulemẽt faire florir voſtre royaume, & proſperer vos pauures ſubiects qui n'en peuuent plus: mais auſſi vous faire le plus grand roy qui iamais fut en Frãce, voire ſans excepter ni Charlemagne, ni Clouis, ni autre. Et le troiſieme

poinct

poinct, c'eſt qu'vne bõne paix n'eſt point ſi impoſsible à faire que pluſieurs pẽſent. Mais auant qu'entrer en diſpute de ces trois poincts, ie veux reciter icy vne hiſtoire bien à propos de ce que i'ay dit cy deſſus, que ces pauures pretendus rebelles ſont tellement agitez entre peur & eſperãce qu'ils ne ſcauẽt, où ils en ſont. Et pleuſt à Dieu qu'il prinſt deſir & volõté à voſtre Maieſté d'imiter l'exẽple de ceſte hiſtoire que ie raconteray.

Les Romains eurẽt iadis pluſieurs guerres cõtre les Latins, qui eſtoyẽt leurs aſſociez & cõme ſubiets par le traicté de leur aſſociation. Mais les ayãs comme mattez par pluſieurs victoires, ils les cõtraignirẽt de leur quitter vne bonne partie de leurs biens & poſſeſsions, pour amende de ce que les Latins auoyẽt rõpu le traicté d'aſſociation, & s'eſtoyẽt rebellez cõtre eux. Ces pauures Latins biẽ perplex & fachez ne ſcauoyẽt à quoy ſe reſoudre: car il leur fachoit extrememẽt d'endurer vne ſi grãde perte, accõpagnee d'vne hõte & deſhonneur, & d'autre coſté ils n'auoyent moyen de faire plus la guerre. Là deſſus Furius Camillus (braue & vaillant capi-

taine) lors Consul de Rome, proposa au Senat qu'il y auoit vn bon moyen & biẽ asseuré, pour faire que les Latins ne s'esleuoyent iamais plus en armes contre eux, ains viuroyent en bonne paix & fidelité auec les Romains. On luy demanda quel moyen. C'est, dit il, si maintenãt qu'ils sont vaincus, & qu'ils sont si troublez qu'ils ne scauẽt où ils en sont, nous les receuons pour estre citoyens de Rome comme nous, pour iouyr de mesmes vtilitez, commoditez, & priuileges que nous faisons. Car ils ne s'attendent point de receuoir de nous vn si grand biẽ-fait, ains se preparẽt à faire & receuoir toute hostilité. Et en cecy se presente à nous vne tres-belle occasiõ d'accroistre nostre gloire, laquelle nous ne deuons omettre: car il n'est point de plus ferme ny plus durable dominatiõ, que celle qui aggree aux obeissans. Mais il nous faut haster, afin que maintenant qu'ils s'attendent & prepatent à la guerre, nous les preuenions par vn si grand benefice. Quand Camillus eust ainsi proposé & opiné, les voix coururent, & fut arresté par pluralité de voix, suyuant son aduis, que les

Latins

Latins seroyent receus pour citoyens de Rome, iouissans de tous droicts & priuileges de citoyens. Et depuis furent touſiours ſi bien vnis auec les Romains, qu'ils ny eut iamais guerre ny diuiſion entre eux. Si donc voſtre Maieſté, Sire, vouloit imiter ceſte noble & honorable maniere d'acquerir paix perpetuelle auec ces pauures pretendus rebelles, qui ſont vos ſubiects, ce vous ſeroit vn treſ-grand accroiſſemẽt de gloire, d'eſtre ſi bon, ſi clement & liberal, enuers ceux qui ſemblent ne le meriter point. Et ſeroit ce bien-fait de tãt plus grãd, qu'ils ne s'y attendent point, ains croyent entieremẽt ou que voſtre-dite Maieſté ne veut point de paix, ou qu'elle en veut quelqu'vne à bon marché. Et la deſſus ils ſe reſoluent d'endurer pluſtoſt toute extremité, que de plus ſe fier en ces maigres paix, qu'ils appellent paix fourrees, eſquelles ils diſent qu'ils ont touſiours cy deuant eſté attrapez.

Et ſur ce poinct ie veux reciter vne autre hiſtoire bien à propos. Les Romains faiſans la guerre cõtre les Samnites, peuple belliqueux, il aduint que Poſthumius T. Liuius lib. 9. dec. 1.

& Veturius conſuls & capitaines de l'armee Romaine par mauuaiſe conduicte ſe trouuerent enfermez en vn mauuais deſtroict, où ils furẽt enclos. Ne ſcachãs faire mieux, ils entrerent en traicté de paix auec les Samnites, qui les tenoyent enſerrez en ce deſtroict. Le capitaine general des Samnites eſtoit vn braue ieune gentil-homme nommé Pontius, le pere duquel nommé Herennius auoit long temps gouuerné les affaires de la choſe publique des Samnites. On demande à ce bon vieillard ſon aduis ſur le fait de ceſte paix. Il reſpõdit qu'il falloit laſcher tous ces Romains (qu'ils tenoyent enfermez comme deſia captifs) ſans leur faire aucun mal ne violẽce. Ceſt aduis ne fut trouué bon par Pontius ſon fils, qui luy demanda encores derechef s'il ſcauoit point quelque autre meilleur moyen de faire ceſte paix. Sur quoy lors ce bon homme Herennius opina, que ſi lon ne trouuoit bonne ſa premiere opinion, qu'il eſtoit donc d'aduis qu'on tuaſt tous ces Romains qu'on tenoit enclos, ſans en laiſſer eſchapper vn. Car, diſoit-il, il n'y a point de moyẽ entredeux qui vaille,

le, pour acquerir vne bonne paix: ains faut neceſſairement l'acquerir par vn grand bien-fait, ou en affoibliſſant tellement ſon ennemi, en mettãt toute ceſte belle armee au tranchant de l'eſpee, que de long temps il ne puiſſe auoir moyen de redreſſer ſes forces. Ny l'vne ny l'autre des opinions de ce bon homme ne fut ſuyuie, ains fut faite vne paix fourree, qui fut voirement honteuſe aux Romains, mais auſſi fut-elle incontinent rompuë, à la ruine entiere des Samnites, qui cognurent bien en fin que le cõſeil du bon vieillard Herénius eſtoit le meilleur. De cela ie veux conclurre, Sire, que puis que lon ne peut tenir enfermez tous ces Huguenots en vn deſtroict: & quand on les y tiendroit bien, ne ſeroit raiſonnable ny biẽ fait de les tuer, veu qu'ils ſont vos ſubiects non ennemis, que lon ne ſcauroit mieux faire que de leur accorder vne paix vtile & aggreable, qui voudroit qu'elle fuſt de duree. C'eſt pourquoy ce grand guerrier Hannibal demandant la paix à ce vaillant & heureux Scipion parloit en ceſte maniere: C'eſt moy Hannibal qui demande la paix, & ne la vou-

T. Liuius lib. 10. decad. 3.

droye demãder ſinon vtile: & l'ayant obtenuë telle, ie la garderay pour ceſte meſme vtilité pour laquelle ie la demande. Car en ſomme vne bonne paix ne ſe fait iamais à deux dez, au plus ou moins: ains par vne meure deliberation & biẽ digeree, ne viſant à autre but qu'a l'vtilité publiq. Et pour ceſte cauſe Tullus Hoſtilius Roy des Romains diſoit, que le vray lien de paix c'eſt la communicatiõ mutuelle des commoditez.

Dionyſius Halyc. li. 3.

Or venant maintenant à traicter des trois poincts que i'ay cy deſſus propoſez pour ſubiect de ceſte remõſtrance, ſur le premier, qui eſt qu'vn prince ne doit s'attaquer par guerre contre ſes ſubiects, ie preſuppoſeray pour choſe veritable que vn peuple ne meurt iamais. Les particuliers meurent bien, mais ils en laiſſent touſiours d'autres en leurs places, qui leur ſuccedent non ſeulemẽt aux heritages, mais auſſi en leurs querelles & paſſions: de ſorte qu'a peine en meurt il iamais vn ſi chetif & malotru, qui n'ẽ laiſſe apres ſoy vn autre, voire deux ou trois (ſoyent enfans, freres, ou autres parens, ou amis) qui ſeront marris de ſa mort, &

la

la desireront venger, si elle a esté violentement procuree. Tellement que quand lon s'attache à vn peuple, ce n'est riẽ fait de tuer des particuliers, parce qu'il y en a tousiours d'autres qui leur succedent, & qui espousẽt leurs querelles. Cela se voit auiourdhuy aux Euangeliques (ie les appelleray ainsi en lieu de Huguenots, & Catholiques en lieu de papaux, comme fait monsieur de Valence en la Remonstrance qu'il a faicte aux Polonoys) car depuis quinze ans en ça, tant la guerre, que la Iustice, que les massacres, en ont fait mourir plus de deux cens mille: & toutesfois il en est encor vn si grãd nombre, qu'il semble qu'il n'en soit point mort. Il y a vne tres-apparente raison de cela, c'est assauoir qu'vn peuple ne meurt point, par ce que les particuliers ont tousiours d'autres particuliers qui leur succedent, non seulement aux heritages, mais aussi en meurs, instruction, & autres conditions. Au contraire les grans princes meurent, comme le feu Roy vostre frere est mort, & beaucoup de ses meilleurs seruiteurs sont morts, & vous estes mortel, & vos meilleurs seruiteurs sont

auſſi mortels. C'eſt pourquoy lon voit communemẽt les grans deſſeins & proiects des roys & princes s'en aller en fumee, car le plus ſouuẽt leurs ſucceſſeurs ne ſont de meſme humeur & volonté, ains ſe gouuernent tout autrement, & ce que l'vn a fait l'autre le deffait. Cõme lon voit que preſque ordinairement ils abbaiſſent ceux que leurs predeceſſeurs ont hauſſé, teſmoin entre autres Meſſire Enguerran de Marigny, lequel ayant eſté en grand authorité & credit du temps du roy Philippe le bel, ſon frere & ſucceſſeur le roy Louis le Hutin le rabbaiſſa de telle ſorte qu'il le fit pauure, ſans autre cauſe apparente que pour l'enuie & haine que ſa grãdeur luy auoit acquiſe. Auſſi les ſages courtiſans (qui ne veulẽt que leurs vies, honneurs & biens, pendent de la vie d'vn ſeul homme) ont accouſtumé non ſeulement de complaire à celuy qui eſt regnant, mais auſſi à celuy qui luy peut ſucceder: car auſſi, comme diſoit Pompeius à Sylla, plus de gens adorent le ſoleil leuant que le ſoleil couchant.

Plutarch. in Alexandro.

Alexandre le grãd fit des choſes admirables & incroyables de ſon temps: car auec

auec vne armee de trente mille Macedoniens il deffit ce grãd Darius monarque de tout le Leuant, en trois batailles: en la premiere deſquelles Darius auoit trois cens mille hommes, qui eſtoit dix contre vn: en la ſecõde il en auoit ſix cens mille, qui eſtoit vingt cõtre vn: & en la troiſieme il en auoit vn million, qui eſtoit plus de trente contre vn. Il aſſubiectit à ſoy tout l'empire de Darius, la Perſe, la Medie, les Parthes, l'Armenie, la Babilonie, l'Egypte, la Paleſtine, la Syrie, & generalement toute la terre habitable de l'Europe & de l'Aſie, depuis la Macedone tirãt contre le Leuãt iuſques aux Indes. Mais toutes ces belles conqueſtes s'en allerent en fumee en moins de rien: car il mourut ieune, & n'eut pas des ſucceſſeurs vaillans & genereux comme il eſtoit. Là deſſus Tite Liue fait ceſte queſtion, ſi Alexandre le grand ſe fuſt attaqué par guerre de ſon temps aux Romains, aſſauoir-mon s'il en fuſt peu venir au deſſus auſſi ayſemẽt que de Darius? Il reſpond que non, parce que Alexandre eſtoit biẽ vn vaillant roy & braue guerrier, mais il n'eſtoit qu'vn: & ayant à faire à Darius il

Liuius lib. 9. dec. 1.

n'auoit à faire qu'à vn chef. Mais s'il euſt eu à faire aux Romains, il luy euſt falu combatre vne grãde ſuitte de braues capitaines, les vns apres les autres, comme Valerius Coruinus, Martius Rutilius, Caius Sulpitius, Manlius Torquatus, Publius Philo, Papyrius Curſor, Fabius Maximus, Lucius Volomnius, les deux Decius, Marcus Curius, & pluſieurs autres, qui l'euſſent touſiours receu de main en main, & luy euſſent biẽ fait cognoiſtre qu'ils entendoyent le meſtier de la guerre. Et quant au conſeil, Alexandre, qui eſtoit ieune prince, ne le pouuoit auoir meilleur que ceux-la, qui ſe guidoyent par l'aduis d'vn Senat. Cõcluſion (dit Tite Liue) les Macedoniẽs n'auoyent qu'vn Alexandre, mais les Romains auoyent pluſieurs capitaines qui ne luy deuoyent gueres: chacũ deſquels viuoit & mouroit ſans le peril ny danger de l'eſtat public: là où Alexandre mourant, l'eſtat de ſa Monarchie fut diſſipé & mis en pieces.

T. Liuius lib. 2. dec. 3.

L'experience de ce diſcours de Tite Liue ſe vit en la guerre que fit Hannibal contre les Romains. Car il eſtoit vn treſvaillant & ſage capitaine, qui ſcauoit biẽ conduire

cõduire vne armee, & bien combatre, & qui n'ignoroit pas les ſtratagemes de guerre. Et de fait il deffit pluſieurs capitaines Romains, cõme Flaminius, Paulus Æmilius, Terentius Varro, Marcellus, & pluſieurs autres. Mais en fin il fut rabbaiſſé par Claudius Nero, Fabius Maximus, & autres, & finalement du tout deffait par ce grand Scipion L'Africain: de ſorte qu'il cognut bien que ce n'eſt pas peu de choſe que d'auoir à faire à vn peuple, qui enfante tous les iours noueaux capitaines & gens de guerre, & q̃ lon peut bien veincre & ruiner les particuliers d'vn peuple, mais le peuple non. Auſſi les philoſophes diſent que l'eſpece generale eſt immortelle, par la ſucceſſiõ des particuliers des vns aux autres, combien que chaque particulier en ſoy ſoit mortel.

Or ce n'eſt pas ſeulement par ceſte raiſon qu'vn prince ſe doit garder de s'attaquer contre ſon peuple, mais auſſi pour euiter la mal-vueillãce d'iceluy, & le mal qui s'en peut enſuyure. L'Empereur Caius Caligula de ſon tẽps faiſoit mourir pluſieurs de ſes ſubiects, voire des plus

Sueton. in Calig. cap. 30.32.49.56. Dion ibid.

grans, le plus ſouuent pour ſon plaiſir & ſans occaſion legitime, & notamment ceux qui trouuoyēt quelque choſe à reprendre en ſes actions & en ſon gouuernement. Il cuidoit par ce moyen faire mourir tous ſes haineux, & penſoit (mais ſottement) que par cruauté lon peuſt bien euiter la haine, dont la cruauté eſt digne & ordinairement accompaignee. Mais plus il en faiſoit mourir, plus il luy en naiſſoit, & pour vn qu'il faiſoit tuer, il en acqueroit dix: de ſorte que ſe voyāt hay de tout le peuple, A la miēne volonté, diſoit-il, que le peuple Romain n'euſt qu'vne teſte, monſtrant par ceſte parole qu'il euſt voulu faire mourir tout le peuple, s'il euſt peu. Mais il experimēta à la fin que le peuple auoit infinies teſtes, qui multiplient tous les iours, & que luy n'en auoit qu'vne, qui luy fut oſtee, eſtāt miſerablement tué. Car combien qu'il euſt des grandes forces en main, comme eſtant Empereur du plus grand Empire du mōde, ſi eſt-ce que les forces du peuple eſtoyent encor plus grandes.

Capitolinus in Maximino.

Cela fut bien donné à entendre en vne comedie à ce grand Empereur Maximin.

ximin. Grãd, di-ie, de ſtature (car il eſtoit haut de huict piedz & gros à l'auenant) màis il eſtoit fort petit en vertu. Ceſt Empereur eſtoit ſi robuſte de ſa perſonne, q̃ d'vn coup de poing il rompoit les dẽts à vn cheual, d'vn coup de pied il luy rompoit les iambes, ou la cuiſſe, & des deux mains ouuroit vn fer de cheual. Auec ceſte force naturelle il auoit les forces de l'Empire Romain à commandement, tellemẽt qu'il ſe cuidoit eſtre inuincible, & immortel, & ne ſe ſoucioit de deſplaire au peuple, faiſant mourir pluſieurs gẽtils-hommes & autres perſonnes de marque, pour ſon plaiſir, & pour l'enuie qu'il portoit à leur vertu. Vn iour donc luy eſtant au Theatre regardãt iouer vne comedie, l'vn des ioueurs ſe print à dire tout haut à ſon tour de roule:

Celuy qu'vn ſeul ne peut à bas ruer,
Pluſieurs ont bien pouuoir de le tuer.
L'Elephant eſt grande & puiſſante beſte,
Mais lon abbat ſouuent ſa groſſe teſte.
Le Lion eſt bien courageux & fort,
Mais on l'attaint ſouuent du traict de mort.
Le Tigre eſt bien furieux & cruel,
Mais on l'attaint ſouuent de traict mortel.

Toy qui ne crains particulier aucun,
Crain pour le moins la fureur du commun.

Maximin ne s'apperceut point, que ce dicton de ce ioueur eſtoit vne pierre iettee en ſon iardin, ou s'il l'apperceut il le diſſimula. Mais quelque temps apres il experimenta bien, qu'on luy auoit dit en ieu la verité. Car apres auoir exercé pluſieurs cruautez, & meſmes apres qu'il eut fait mourir plus de quatre mille gentils-hommes, ſans forme de iuſtice, il fut ſi mal voulu de tous ſes ſubiects, que conduiſant vne armee contre la ville d'Aquilee, ceux du pays circonuoiſin conſpirerent enſemble de ne luy fournir aucuns viures, quelques commandemẽs qu'il en fiſt. Par ce moyẽ les ſoldats aſſaillis de famine le prirent en haine, & commencerent à murmurer contre luy, & finalement le maſſacrerent.

Les anciens Romains vouloyent bien paroir eſtre inuincibles cõtre les eſtrangers, mais contre leur peuple non. Car les grans eſtimoyẽt qu'ils eſtoyent comme le chef, & le populaire cõme les membres. Et quelque fois, quand le populaire ſe mutinoit, ils tachoyent incontinẽt de l'appai-

l'appaiſer par douceur,& pluſtoſt luy accordoyent tout ce qu'il demandoit, que d'eſſayer à le domter par la force des armes. Vn iour le populaire s'eſleua, à cauſe de la grãde rigueur que leur tenoyent les banquiers & vſuriers, auſquels ils deuoyent de largent. Incontinent les Conſuls firent aſſembler le Senat, pour aduiſer comment lon appaiſeroit ceſte eſmotion populaire. La choſe eſtant propoſee, les voix coururent. Appius Claudius homme rigoreux opina qu'il falloit que les obligations des banquiers & vſuriers leur feuſſent payees, & ne falloit ſouffrir ceſte ouuerture, que le peuple peuſt rompre les contracts par leſquels il eſtoit obligé, ains qu'il le falloit reprimer par force. Et que ſi lon en puniſſoit ſeulement quelques vns des plus mutins & ſeditieux, & qui auoyẽt ſuſcité l'eſmotion, tout le demeurant ſe tiendroit coy, & ne ſe trouueroit vne autre fois qui vouluſt eſtre chef du populaire pour l'eſmouuoir à ſedition. Au contraire le Conſul Seruilius fut d'opinion qu'il falloit appaiſer la ſedition par doux moyẽs, diſant qu'il eſt plus ayſé de ployer que de T. Liuius lib. 2. dec. 1.

rompre le courage d'vn peuple, & que pour la conseruation de l'estat public la douceur est moyen plus asseuré que la rigueur: car si la rigueur ne prend bien à poinct, le peuple s'effarouche & se fait indomtable. Par l'arrest du Senat l'aduis de Seruilius fut suiui, pour iouer au seur, & pour ne mettre en hazard & peril l'estat de la chose publiq̃, & fut suspendue pour quelque temps l'exaction des obligations des banquiers & autres, qui auoyent presté argẽt au peuple à interest.

T. Liu. lib. eodem. Quelque temps apres, aucũs des plus grãds de Rome firent tuer, le plus secretement qu'ils peurent, vn Tribun du populaire (c'estoit comme vn conseruateur des libertez du tiers estat) parce que souz pretexte de son office il tachoit d'esmouuoir à sedition le populaire. Ce Tribun ayãt esté tué, le populaire en fut fort marry, mais il ne disoit mot, ne scachant à qui s'en prendre, ne qui en accuser. Les grands qui auoyẽt fait faire le coup, furẽt bien ayses, voyãs que le populaire n'osoit gronder, estimãs qu'ils auoyent vsé d'vn fort bon moyen, pour obuier à vne sedition, & que les autres Tribuns y prendroyent

droyent exẽple à l'aduenir. Ils cuidoyẽt biẽ auoir osté la cause de sedition, en faisant tuer le chef & promoteur : mais ils n'auoyent pas osté la principale cause efficiente, assauoir la rancueur, mescontentement, & indignation du peuple, ains l'auoyent augmentee par telle illegitime execution. Qu'en fust-il? Il aduint quelque temps apres qu'il fallut faire quelque leuee de gens à Rome, pour quelque guerre que les Romains auoyẽt sur les bras. Chacun cuidoit que la mort de ce Tribun fust du tout assopie, & que lon ne s'en souuinst plus. Les Consuls commanderent à vn Volero (homme du tiers estat, qui auoit esté au parauant capitaine de gens de pied) de redresser sa compagnie. Il respondit qu'il n'en feroit rien. Là dessus Æmylius & Virginius Consuls luy enuoyerent des sergeãs pour le constituer prisonnier. Il eschappe la main des sergeans, & se iette dans vne grosse trouppe de populaire, en criant au secours contre les sergeans. Messieurs, disoit-il, defendons nous, il ne nous faut plus attendre d'estre supportez des Tribuns, car ils n'osent dire mot, par

ce que quand ils nous emparent, lon les fait tuer. A ceste parole (bien que les Consuls s'efforçoyent d'appaiser la sedition) lon se rue sur ces sergeans, lesquels apres auoir esté bien frottez, & leurs masses froissees & rompues, se sauuerent au palais, où se tenoit l'assemblee du Senat. Là fut mis en deliberation, comment lon pourroit appaiser ceste sedition. Plusieurs opinerent rigoureusement, qu'il falloit rabbaisser par force & rigueur ceste audace & temerité populaire. Mais les vieux & plus sages Senateurs l'emporterent, qui furent d'aduis qu'il n'estoit pas seant au chef de domter ses membres par violence, mais par douceur & benignité. Car ils cognoissoyent bien qu'on n'en auoit que trop fait, d'auoir fait tuer ce Tribun (bien qu'il le meritast) sans forme de iustice, & d'auoir voulu rudoyer Volero: & qu'en telles maladies populaires les plus douces medecines sont les plus seures & salutaires.

Ie raconteray encor vn exemple, sans plus, de ceste douce maniere de proceder, dont vsoyent ces bons vieux Romains, pour appaiser les tumultes & se-

ditions

ditions ciuiles : car c'eſt vn poinct qui merite bien d'eſtre remarqué, pour en vſer & le tirer en conſequence. Il aduint vn iour à Rome vne ſi grande eſmotion populaire, que ceux du tiers eſtat ſe voulurent du tout ſeparer des grands & de la nobleſſe, parce qu'ils les traictoyent trop rudement par impoſts & ſubſides, & par autres moyens. Et en vindrent iuſques là q̃ les pauures & roturiers ſe ſeparerent des riches & nobles, & abandonnerent leurs maiſons, pour aller habiter ailleurs, ſans toutesfois ſe debander d'entre eux. Ceſte matiere fut miſe en deliberation, pour ſcauoir par quel moyen lon pourroit appaiſer le populaire, & le rẽdre ſouple & obeiſſant enuers leurs ſuperieurs & magiſtrats. En ce bureau coururent deux opinions contraires l'vne à l'autre. L'vne fut d'Appius Claudius (homme ſeuere & rigoreux cõtre le menu peuple) qui opina qu'on ne deuoit rien laſcher à ceſte populaſſe, qui eſt de ce naturel (diſoit-il) que quãd on ne la tient en bride, elle s'effarouche & s'enorguillit. Et que ce ſeroit applaudir & fauoriſer à ſa temerité & audace, qui voudroit lui accor-

Dionyſius Haly. li. 6.

der quelque choſe ſous couleur de ceſte ſedition,& que ce ſeroit leur donner occaſion d'en faire autant vne autre fois. Et partant qu'il falloit luy faire faire ioug par la rigueur de la force. Ceſte opinion d'Appius de prime arriuee fut approuee & ſuiuie par les ieunes Senateurs, qui auoyent le ſang chaud & bouillant,& le ſens froit & mal digeré. L'autre opinion fut de Menenius Agrippa (grand homme de biẽ, benin, & de tres-bõne reputatiõ, & de fort noble famille, mais pauure & contẽpteur de richeſſe) qui diſoit que la choſe publique eſt comme le corps d'vn homme. Et qu'vn bon medecin ne fera pas incontinent coupper vn membre, où il y aura quelque vlcere ou apoſtume, mais aduiſera à guerir ce mal par bons & ſages remedes. Que l'experience a touſiours monſtré que le naturel d'vn peuple eſt de s'addoucir & fleſchir par bon & doux traictemẽt: mais que les plus modeſtes & debonnaires s'irritent & effarouchẽt eſtans rudoyez & traictez à la rigueur. Ne plus ne moins qu'vne beſte ſauuage eſtãt amadouee & flattee deuient priuee, & vne priuee eſtant battue

tue & mal traictee deuient sauuage. Et que partant il falloit s'accommoder au peuple, & ouir ses plaintes & doleances, & luy gaigner le cueur, & le ramener à obeissance par moyẽs doux & gracieux. Ceste opiniõ de Menenius fut suiuie par les vieux & sages Senateurs, qui estoyent experimentez au gouuernement des affaires de la chose publique: ausquels aussi en apres se rengerent les ieunes, tout honteux qu'ils furent d'auoir tenu opinion contraire aux anciens & plus sages. Et s'en excuserent, par la voix d'vn d'entre eux nõmé Spurius Nautius, qui pria les anciens d'excuser leur ieunesse, laquelle n'est volontiers accompagnee de sens bien rassis: & que ce qu'ils auoyent suiuy l'opinion d'Appius, auoit esté d'vne bouillante & inconsideree affection, & non pour zele de cõtradiction: & que de là en auant ils se garderoyent de tomber en telle faute, & se conformeroyent aux opinions des plus vieux, cõme plus sages & experimentez. Ces ieunes Senateurs furent fort louez de s'estre retractez de leur opinion, & de ceste gentille excuse, & demeura Appius seul en son

opinion de rigueur. Fut donnee charge par le Senat à Menenius, de faire entendre au populaire la resolution & bonne volonté du Senat & magistrats. Ce qu'il fit auec vne si douce & benigne façon de parler, qu'il leur gaigna le cueur, & leur abbatit toute felonnie & indignation du courage. Messieurs (leur disoit-il) le Senat ne vous a point fait de mal, ny fera. Il est comme le ventre, & vous comme les mẽbres du corps. Faut-il que les membres se plaignent, que tout ce qu'ils amassent, c'est pour le ventre? N'est-ce pas le ventre qui nourrit tous les membres, qui les maintient & entretient, qui est comme le grenier de tout le corps? Le ventre en prenant & receuant la viande & nourriture, la garde-il toute pour soy? N'en distribue-il pas par tout le corps, iusques aux doigts des mains, & arteils des pieds, qui sont les plus esloignez de luy? Ne voit-on pas que la nourriture qu'il amasse, n'est pas pour luy, mais pour tout le corps? Le Senat aussi s'approprie-il ce qu'on exige & amasse sur vous? Les tributs & subsides qu'on leue, ne sont-ils pas pour employer & seruir à tout le

corps

corps de la choſe publique? Ceſſez donc, Meſſieurs, de vous plaindre de vos ſuperieurs & magiſtrats, qui ne font rien que pour vous, & pour voſtre conſeruation. De quoy vous plaignez vous? & lon oſtera la cauſe de voz plaintes: car lon ne peut mieux guerir vne maladie, qu'en oſtant la cauſe d'icelle. Lon vous accordera toutes choſes qui ſeront communement bonnes & vtiles à tout le corps de la choſe publique. Et ce lien d'vtilité cõmune ſera vn moyen d'aſſeurance, qui conſeruera les vns par les autres. Et outre ce, la foy publique qu'on vous iurera, vous ſera vn autre bon gaige. Par telle harangue & remonſtrance ce bon perſonnage Menenius appaiſa le populaire, & luy gaigna le cueur, & le reconcilia & reunit ſous l'obeiſſance de ſes ſuperieurs & magiſtrats. Sur tout il fut grandement loué de ceſte douce façon de parler, d'auoir accomparé le Senat pluſtoſt au ventre qu'au chef, pour inſinuer qu'il eſtoit pluſtoſt le pere nourriſſier du peuple, q̃ quelque dominateur haut eſleué.

C'eſt donc vne choſe bien certaine, que ces manieres d'appaiſer le peuple

par douceur & vtilité sont les vrays moyens pour l'amener & cõtenir en obeissance, & pour appaiser les troubles & seditions, & non pas de luy faire la guerre. Neron Empereur des Romains voulut faire la guerre contre ses subiects, nõ pas en dressant armee contre eux, mais en faisant tuer & massacrer vne infinité, les vns apres les autres, comme bon luy sembloit, & en faisant mettre le feu aux quatre coings de la ville de Rome, laquelle il vouloit entieremẽt bruler, cõme il en brusla vne bonne partie. Apres cela il fit semblãt de la vouloir rebastir, & imposa si grãds tributs & subsides sur toutes les prouinces de l'Empire, qu'il les espuisa de finance. Ces cruautez & rapines le firẽt si mal vouloir de tous ses subiects, que les vns apres les autres se reuolterent de son obeissance: & finalement estant abãdonné de chacun, voire de ses propres gardes, il s'enfuyt cacher en vne petite logette aux champs, où il fut descouuert & craignant d'estre pris tout vif, il se tua soy-mesme. Et Galba luy succeda à l'Empire.

Suetonius in Nerone. cap. 38. 40. 42. 47. 48. 49. Dion eodem.

Mais puis que ie suis sur le propos de l'Em-

l'Empereur Neron, i'en veux faire vne petite digreſſion, qui ne ſera pas impertinẽte ny trop hors de propos, Ceſt Empereur fut le dernier de la maiſon des Ceſars, & fut auſſi meſchant, vicieux, & cruel, que le premier (qui fut Iule Ceſar) fut bon, vertueux, & clement. Ce ne ſeroit pas tantoſt fait, qui voudroit raconter la legende de ſa meſchante vie, mais il me ſuffira de dire comment il ſe comporta enuers ſes meilleurs ſeruiteurs, & comment il luy en print. Il auoit donc pluſieurs grands & bons ſeruiteurs, qui luy furent treſ-affectionnez & fideles, cependant qu'il ſe fia d'eux: mais quand ils virent qu'il ſe deffioit d'eux, leur fidelité commença à vaciller & diminuer, par la crainte qu'ils auoyent qu'il n'exerceaſt ſa cruauté ſur eux, comme il faiſoit ſur pluſieurs autres qui ne l'auoyent merité. Entre autres il y en auoit ſept, qui eſtoyẽt ſes plus ſpeciaux ſeruiteurs, tous graues & excellens perſonnages, & employez aux pl⁹ grãdes charges de l'Empire. Aſſauoir Seneca, qui auoit eſté ſon precepteur & gouuerneur en ſa ieuneſſe, & qui eſtoit comme le ſuperintendant ſur tous

Suetonius & Dion in Nerone. Cor Tacitus Annalium libro 13.14.

les affaires de l'Empire. Ruffus, qui estoit comme son Connestable & grand maistre d'hostel. Subrius Flauius, qui estoit capitaine general de ses gardes. Sulpitius Afer, qui estoit l'vn de ses plus fauoris, & l'vn des principaux capitaines de ses-dictes gardes. Corbulo, qui estoit son lieutenãt en Leuãt, & general de l'armee Romaine contre les Parthes, qui estoit tres-vaillãt guerrier, & qui fit de grãdes prouësses contre Teridates, Vologesus, & autres roys Orientaux, dont il acquit grãd honneur & reputation enuers tout le monde. Vindex, qui estoit aussi son lieutenant general & gouuerneur au gouuernement de la Gaule, qui estoit vn tres-grand, tres-beau & puissant gouuernemẽt, comprenãt tout ce que contient auiourd'huy le royaume de France, la basse Allemaigne deça le Rhin, le pais bas de Flandres, Brabant, Hainaut, iusques à la mer, les Suisses, la Sauoye, & encores le Piedmont & la Lombardie, iusques à Rimini, où il y a vn petit fleuue nommé par les Anciens Rubicon, qui separoit la Gaule Cisalpine de l'Italie. Il auoit aussi Sergius Galba, son lieutenant

general

general & gouuerneur aux Eſpaignes, Portugal, & Granade, qui eſtoit auſſi vn beau & ample gouuernement, qui comprend auiourd'huy ſept ou huict royaumes. Et eſtoit Galba ſage & vaillant capitaine, mais il eſtoit deſia fort auãcé en eage, ayant ſeptante trois ans quand Neron mourut. Ces ſept grands ſeigneurs furẽt treſ-bons & affectiõnez ſeruiteurs de l'Empereur Neron, iuſques à ce qu'il deuint ſi meſchant & corrompu, qu'il eſtoit du tout inſupportable. Sa corruptiõ vint principalement par le moyen d'Agrippine ſa mere, qui vouloit manier & gouuerner tous les affaires de l'Empire, tant eſtoit-elle ambitieuſe & appetante de commander. Mais le mal fut, que Seneca ſe laiſſa gaigner à elle: car elle eſtoit belle princeſſe & bien attrayante, auec laquelle Seneca entra en ſi grande familiarité qu'il en iouiſſoit ſecretemẽt. Eux deux dõcques, afin que tout paſſaſt par leurs mains, perſuaderent à Neron, qui eſtoit ieune prince, de prendre ſes plaiſirs & eſbats, & de leur laiſſer la charge & peine des affaires, eſtimans qu'il falloit que la fureur de ſa ieuneſſe ſe paſ-

sast en folastreries & passe-temps,& qu'auec l'eage la sageſſe luy viẽdroit, & que cependant eux ſcauroyent mieux gouuerner que luy. Et de ce meſme aduis fut Burrus, autre perſonnage excellent, qui ſecondoit Seneca au maniément des affaires. Et de fait ils gouuernerent aſſez biẽ l'Empire enuiron cinq ans. Mais parce qu'Agrippine ſeule vouloit tout braſſer à ſon appetit, ces deux perſonnages Seneca & Burrus dõnerẽt ordre par deſſous main, que l'Empereur la recula vn peu du gouuernement,& voulut qu'elle leur laiſſaſt faire. Mais ils furent fort deceus,pour des gens ſi ſages qu'ils eſtoyẽt, en ce qu'ils penſoyent que l'Empereur Neron deuiendroit ſage, en paſſant ſa ieuneſſe en folaſtreries : car il aduint tout au contraire, & deuint vn treſ-meſchant & cruel tyran. Et à la verité il n'eſt pas croyable que Seneca, qui eſtoit ſi ſage & ſi grand philoſophe, ne ſceuſt bien que Nerõ d'vne vie diſſolue ne pouuoit prendre que mauuais ply, & que la continuation en lubricité & voluptez auec la licẽce qui eſt en vn prince, l'emmeneroit en quelque grãde corruption. Mais

à dire

à dire le vray, Seneca estoit pouſſé d'vne ambition & appetit de commander, cõbien que ordinairement en ſes propos & par ſes eſcripts il deteſtoit l'ambition le plus du monde. Car il eſtoit grand hypocrite & diſſimulateur ; diſant l'vn & faiſant l'autre. Il preſchoit contre l'auarice & les auaricieux, & cependant il alloit flattãt les vieux & riches gens qui n'auoyẽt point d'ẽfans, pour auoir leurs heritages: & faiſoit tenir banques par les prouinces, où ſes gens faiſoyent valoir ſes deniers à intereſt : de maniere qu'il deuint riche de cinq à ſix milliõs de ſeſterces, qui valloyent plus de huict cens mille liures de rente. Il preſchoit contre les pompes & delices, & cependant il auoit les plus belles maiſons, & les mieux baſties qu'il eſtoit poſſible, & qui ne deuoyẽt gueres aux ſuperbes palais & maiſons royalles de l'Empereur Neron & auoit les plus beaux & delicieux iardins qu'il eſtoit poſſible de voir ; au reſte ſi ſomptueuſemẽt meublé, qu'il auoit cinquante tables de cedre, qui auoyẽt leurs treteaux d'yuoire, & de vaiſſelle d'argẽt & tapiſſerie autant qu'il en falloit pour

assortir ses maisons tout de mesmes. Il preschoit contre la paillardise,& cependant il entretenoit la mere de l'Empereur ; & se delectoit à auoir des bardaches. Il crioit & tempestoit cõtre les flatteurs & courtisans ; & cependant il n'en estoit point de plus fin & ruzé que luy: car il faisoit la cour à chacun, iusques aux vallets & chambrieres dont il pensoit pouuoir tirer quelque seruice. Finalement il preschoit contre l'ambition,& cependant il vouloit tout gouuerner, & que tout passast par ses mains. Au reste à l'ouir parler, ce n'estoit que miel, qu'eloquence, que saincteté, que scauoir & sagesse. Brief, s'il estoit auiourd'huy viuant, il meriteroit d'estre le plus grand Cardinal de France. Or, pour reuenir à nostre propos, Seneca ayant laissé si fort corrompre l'Empereur Neron ; qu'il faisoit mille meschancetez & cruautez cõtre les vns & contre les autres, grands & petis, comme sa fantasie le prenoit, il se commença à douter qu'autant ne luy en aduinst. Burus aussi, & Ruffus, Sulpitius Flauius ; & plusieurs autres grands seigneurs, qui suiuoyent la cour de l'Empereur

pereur à cauſe de leurs eſtats & offices, entrerent en ſẽblable crainte & deffiãce, meſmes apres qu'ils virent q̃ Neron fit tuer Agrippine ſa mere, ſe fachãt de ce qu'elle vouloit touſiours auoir le maniemẽt de l'Empire. Ceux-cy dõc firent vne cõſpiration de faire tuer Nerõ, pour euiter ſa cruauté. Mais l'entrepriſe fut deſcouuerte, tellement qu'au contraire il fit mourir tous ces conſpirateurs. Neantmoins auant que les faire executer, il voulut parler à Sulpitius l'vn des capitaines de ſes gardes, & à Flauius, qui eſtoit general de ſeſ-dites gardes. Il demanda donc à Sulpitius, pourquoy il auoit violé ſon ſerment, en coniurant contre luy. Parce, reſpondit-il, qu'il n'y auoit autre moyen pour te guerir de tes maux. Il fit meſme interrogat à Flauius, pourquoy il auoit coniuré contre luy. Ie t'ay, dit-il, aymé & hay plus qu'homme du monde. Aymé, cependant qu'il y auoit quelque eſperance que tu ſerois bon prince: & hay, quand i'ay veu qu'il n'y auoit plus eſperance en toy que de mal en pis. Car cependãt que tu meritois d'eſtre aymé, tu n'auois point de plus fidele & affe-

ctionné ſeruiteur que moy : mais quand i'ay veu que tu es deuenu vn parricide, vn meurtrier, vn ioueur de farces, vn guiternier, vn bruſleur de ville, ie t'ay extremement hay. Ceſte braue reſponſe faite par ces deux capitaines captifs & priſonniers effraya plus Neron que nulle autre choſe, eſtant tout eſtonné qu'ils oſoyent parler ſi brauemẽt. En fin apres qu'il les eut fait mourir, & tous ceux qui eſtoyent tant ſoit peu ſouſpeçonnez de ceſte coniuration, il fit faire des grands ſacrifices & actions de graces à Iuppiter liberateur, cuidant eſtre venu au deſſus de tous ſes ennemis, & en lieu de s'amẽder, il ſe remit à faire pis qu'au parauant. Et s'aſſeuroit de regner encor quarante ans & dauantage, parce que les magiciens & deuins luy auoyent predit, qu'il ſe deuoit donner de garde de l'eage de ſeptentetrois ans, & il n'en auoit encor que vingtneuf. Comme dõc il ſe remettoit en ſon train deſordõné & meſchãt, voicy Vindex qui ſe vient à reuolter de ſon obeiſſance auec toutes les prouinces & pais de ſon gouuernement, qui n'eſtoit pas petite perte : & neantmoins

Neron

Nerõne s'en fascha pas trop. Mais quãd il entendit que ce vieil capitaine Galba gouuerneur des Espaignes, s'estoit reuolté, il fut fort estõné, craignant que ce que les magiciẽs luy auoyẽt dit, qu'il se donnast garde de l'eage de septente trois ans, ne s'entendist de Galba qui estoit de ceste eage-la. Corbulo, qui estoit en Leuant auec vne grosse armee, fut fort incité de faire de mesmes que Vindex & Galba, mais il ne voulut iamais, ains demeura touſiours fidele & ferme pour Neron: de sorte qu'il en estoit mal voulu & blasmé du mõde, qui disoit qu'il soustenoit la tyrannie. Ce nonobstant Neron, craignant qu'il n'en fist autant que les autres, luy manda par lettres amiables qu'il vinst parler à luy, là où il estoit. Corbulo ne se doutant de rien s'y achemina, mais deuant qu'il paruinst au lieu où Neron estoit, il fut surprins & enueloppé à Cenchree par les assassins que Nerõ luy auoit enuoyez au deuãt pour le tuer. Lors voyant que c'estoit faict de luy, & qu'il auoit fait vne grande faute de n'auoir fait comme les autres, il print son poignard, & s'en donnant dedans le

cueur prononça ceste derniere parole, I'en suis digne.

De ceste brieue digression lon peut recueillir, Sire, que le meilleur que sçau roit faire vn prince pour estre fidelement seruy de ses seruiteurs & officiers, c'est de leur estre luy-mesme fidele & bõ prince, & ne se deffier point d'eux, & vser de douceur & clemence en son gouuernement, & nõ de rigueur & cruauté. Car les bons maistres font les bõs seruiteurs. Et n'y a si bon seruiteur qui ne perde courage, quãd il voit que son maistre se deffie de luy, & n'a son seruice aggreable, notamment quand il est question du seruice d'vn prince, qui a puissance de mort & vie sur ses subiects & seruiteurs. Car dés qu'vn seruiteur de prince reçoit vn mauuais œil de son maistre, il entre incontinent en crainte de sa vie, ou pour le moins de la perte de ses biens & estats.

Auãt q̃ sortir de ce propos de Nerõ, ie luy veux opposer par antitheſe ce gentil & debõnaire prince Alexãdre Seuere, duquel vostre Maiesté a autrefois porté le nom. C'est pour mõstrer que ces deux

Dion & Lampridi⁹ in Alexandro. Herodianus libro 6.

Empe-

Empereurs ont tous deux failli au deſpens de leurs vies, pour auoir ſuiuy les deux extremitez. Car Nerõ pour auoir voulu tout gouuerner à ſa teſte, ſe precipita en ruine & mal-vueillance de ſes ſubiects, qui luy couſta la vie: & Alexãdre, pour auoir voulu par trop ſe gouuerner à la fantaſie d'autruy, ſe fit malvouloir de la nobleſſe & gẽs de guerre, qui le tuerent mal-heureuſement. Et à la verité, en toutes choſes, & ſur tout au gouuernement d'vn eſtat public, il faut tenir le chemin moyen, & euiter les extremitez. Car, comme dit Horace,

Horat. lib. 1. Sermo. Satyra 2.

Lors que le fol vn vice fuit,
Le vice contraire il enſuit.

Neron, comme i'ay dit, auoit aupres de ſoy de bons & ſages ſeruiteurs ſes officiers, mais apres qu'il les eut vn peu laiſſé gouuerner, il les eut pour ſuſpects, & ne ſe voulut plus gouuerner par eux. Au contraire Alexandre Seuere ne faiſoit du tout rien, que par le cõſeil & aduis des gens ſages, qu'il auoit aupres de luy en grand nõbre. Et en cela il ne faiſoit que bien. Mais les hiſtoriens le treuuent reprehenſible, en ce qu'il laiſſoit

Lampridi⁹ in Alexandro. Herodianus libro 6.

trop d'authorité à Mammæa sa mere, laquelle estoit autrement bonne femme: mais elle estoit rapineuse, amassãt grãds thresors de la substance du pauure peuple, & estoit chiche & auare enuers ceux qui faisoyent seruice à l'Empereur son fils: & en outre estoit aussi fort ambitieuse, & s'ingeroit tousiours au gouuernement des affaires: & estoit marrye de ce que son fils estoit doux & benin en son gouuernement. Car ce qu'il fut surnõmé Seuere, ce fut comme prenãt le nom de Septimius Seuerus son predecesseur Empereur, ioinct aussi qu'Alexãdre obseruoit seuerement en guerre la discipline militaire: mais autrement ce fut l'vn des plus doux & debõnaires princes, qui iamais furent au monde. Neantmoins il acquit la mal-vueillance des gentilz-hõmes & gens de guerre, à cause qu'il donnoit tant d'authorité à sa mere: de maniere qu'ils firent vne coniuration, & les tuerent tous deux ensemble. C'estoit vrayement vne chose piteuse, de voir ce gentil & ieune prince, lequel, quand les coniurateurs entrerent en sa chambre pour le tuer, s'en courut ietter entre les bras

bras de Mammæa sa mere, en s'escriant lamentablement, Ha ma mere, ma mere, vous en estes cause. Et furent meschãment tuez l'vn entre les bras de l'autre, dont fut grand dommage de la perte d'vn si bõ & genereux prince. Car en toutes autres choses il s'estoit tousiours gouuerné le mieux du monde, par le bõ & sage conseil des excellens personnages qui estoyent de son cõseil priué. Entre lesquels estoit le premier ce grand Iurisconsulte Vlpian, tresdocte personnage au droict ciuil, experimẽté en toutes sortes d'affaires d'estat, natif de mesme lieu & origine qu'Alexãdre, auquel il seruoit comme de chancelier. Ce n'estoit pas quelque vieux roard, de nation estrange, ignorant des loix, meurs & coustumes du pais, tiré d'vne boutique de Vulcain pour manier les seaux: c'estoit bien vn personnage d'autre estoffe. Mais en somme la faute que fit ce bon Empereur Alexandre, de donner tant d'authorité à sa mere, luy cousta la vie, & à elle aussi. Et à la verité la faute n'estoit pas petite, veu mesmes qu'Alexandre deuoit bien considerer, comment

Lampridi' in Heliog. Dion in pseudo-Antonino.

il en auoit prins à l'Empereur Heliogabalus son cousin & predecesseur, auquel il auoit succedé à l'Empire. Car Heliogabalus se gouuernant par sa mere Semiamira, & ne faisant rien que par son aduis aux affaires de la chose publique, fut incontinent mal-voulu de tout le mõde, & ne regna q̃ trois ans ou enuirõ, & fut tué fort ieune par q̃lques gẽs apostez, & fut son corps trainé par les fãges dans le Tybre, & sa mere auec. Et apres cela, fut fait vn arrest au Senat, que iamais femme n'entreroit au conseil.

Froissart liure 1. cha. 4. 15. 24.

Le gentil Roy Edouard, troisieme de ce nom, Roy d'Angleterre, ne se gouuerna pas de ceste façon, & bien luy en print. Il estoit fils d'Edouard deuxieme (qui fut vn Roy cruel, & pour sa cruauté fut deposé de sa royauté par les Estats d'Angleterre) & de Ma dame Isabel, qui estoit de la maison de Frãce, fille de Philippe le bel Roy de France. Ceste dame Isabel Royne d'Angleterre fut cause que son-dit fils fut couronne roy par lesdicts Estats d'Angleterre: & pour ceste cause il luy sembloit biẽ, que le Roy son fils ne deuoit rien faire que par son conseil.

Com-

Cõme à la verité il ne fit pour vn temps, luy laiſſant la principale authorité pour le gouuernement de ſon royaume. Mais il aduint que ceſte bonne Royne-mere, pour ſe venger de quelques ſeigneurs à qui elle en vouloit, fit faire quelques cruautez au Roy ſon fils, dont il fut fort mal voulu & blaſmé de ſes ſubiects. Ce que voyãt ce gentil Edouard, & cognoiſſant qu'il luy valloit mieux perdre la bonne grace de la Royne ſa mere que de ſes ſubiects, ne voulut pas attendre de tomber au peril que tomberent Heliogabalus & Alexandre Seuere, & ne voulut pas auſſi faire mourir ſa mere, comme fit Neron: mais il la fit confiner en vn fort beau chaſteau de plaiſance, auquel il y auoit vn beau circuit de cours, iardins, & vergers, tout enfermez dans les murailles dudict chaſteau. Et luy donna bonne compagnie de dames & damoiſelles, & de cheualiers & eſcuiers d'hõneur, pour la ſeruir comme luy appartenoit, eſtant de la maiſon de France, & Royne-mere d'Angleterre, & luy aſſigna fort bonne rente pour entretenir ſon noble eſtat, & là falloit voir deux ou trois fois l'annee

pour l'honorer cõme sa mere. Mais au reste il ne voulut iamais permettre qu'elle sortist du circuit de ce chasteau, ny qu'elle se meslast plus du gouuernement du royaume. Et fut fort estimé tant de ses subiects que des estrangers, de ce cueur masle & magnanime, de n'auoir voulu submettre sa domination à vne femme.

Or reuenons maintenant à nostre premier propos, touchant les princes qui se sont mal trouuez d'auoir fait la guerre à leurs subiects. L'Empereur Vitellius fit vne grãde deffaite & tuerie de Romains en la bataille qu'il eut contre Otho. Ses soldats voyans tant de corps morts en la campagne, en estoyent grãdement marris, & n'y auoit aucun d'eux qui ne trouuast parmi les corps quelqu'vn de ses parens ou amis (car tous estoyẽt Romains) dõt il auoit dueil de la mort: & to⁹ en general à ceste occasiõ deteſtoyẽt ceste guerre ciuile d'ẽtre Vitellius & Otho. Vitellius se promenant parmi la campagne où estoyent estẽdus les corps morts de ceste deffaite, voyant que quelques vns se bouchoyent le nez, luy bien ioyeux de ceste boucherie, se mocquoit d'eux, prononçant

Tacit. lib. 17. Sueton. in Vitellio. cap. 10.

nonçant ceſte deteſtable parole : Que le corps de l'ennemy tué ſent bon, mais celuy du citoyen mort encor meilleur. Mais peu de temps apres, ce tyran qui trouuoit tãt ſouefue la ſenteur des corps de ſes citoyens tuez, fut luy-meſme tué le plus ignominieuſement qu'il eſt poſſible. Car il fut ptins & attaché par ceux qui auoyent conſpiré contre luy, & fut mené en plein marché les mains liees par derriere, ayant la hart au col, nud depuis la ceinture en ſus, ſes habillemens tout deſchirez, & ayant vn poignard ſous le menton pour luy faire tenir la teſte haute. En ceſt equippage il fut mené parmy les rues de Rome en moquerie & irriſion, en luy iettant de la fange au viſage, iuſques au gibet public. Et là fut tué & decouppé à petis coups, puis trainé auec vn croc dans le Tybre. Et voila le ſalaire qu'il eut du plaiſir, qu'il prenoit à ſentir l'odeur des corps morts de ſes citoyens.

L'Empereur Gallien fit la guerre contre les habitans de Bizance ſes ſubiects. Bizance eſtoit lors vne bonne & floriſſante cité, qui depuis fut nommee Conſtan- Trebellius Pollio in Gallieno, & in Ingenuo tyranno.

tinoble par l'Empereur Conſtantin le grand. Eſtant donc Gallien venu au deſſus de ceſte bonne ville, & l'ayant rendue à ſa deuotion, il fit tuer & maſſacrer contre ſa parole tous les habitans d'icelle, ieunes & vieux, ſans aucune mercy, & n'en eſchapperẽt que ceux qu'on ne peut attrapper. Il vſa de pareille cruauté cõtre pluſieurs autres bonnes villes, ny laiſſant aucun maſle qu'il ne fiſt tuer, tant eſtoit-il inhumain & ſanguinaire. Il auoit vne autre bonne vertu, c'eſt qu'il eſtoit plongé en vne deſbordee luxure & volupté plus que ne fut iamais Sardanapale. Ces deux belles vertus de cruauté & luxure furent cauſe que de ſon regne la pluſpart des prouinces de l'Empire ſe reuolterent, & s'eſleuerent vingthuit capitaines en diuerſes cõtrees, dont l'vn s'empara d'vne prouince, & l'autre de l'autre: de ſorte qu'vne grãde partie des natiõs ſubiectes à l'Empire Romain, ſe retrécherent de l'obeiſſãce de ceſt Empereur, qui depuis ne les peut iamais remettre en ſa dominatiõ: ains eſtant fort hay, fut tué par vn capitaine d'Eſclauonie. Quand on luy venoit dire, Sire, la Gaule s'eſt reuoltee cõtre vous.

Et

Et bien, reſpondoit-il, lairrons-nous de faire bonne chere pour ces ſayes barrez? car lors les Gaulois portoyent habits bigarrez. Et quand on luy diſoit, Sire, l'Egypte s'eſt reuoltee de voſtre obeiſſance. Et biẽ, diſoit-il, ne nous paſſerõs nous pas bien du lin d'Egypte? Et ainſi des autres prouinces, quãd on luy annonçoit qu'elles s'eſtoyent reuoltees.

Sur quoy ie noteray en paſſant qu'il aduiẽt preſque ordinairemẽt, q̃ quãd vne prouince ou vne ville s'eſt reuoltee, les autres facilemẽt en fõt de meſmes, parce q̃ naturellement les hõmes deſirẽt changement, & ne ſe contentent iamais de l'eſtat preſẽt, & eſperẽt touſiours mieux: combien que le plus ſouuent le changement leur apporte pis. L'exemple de ceſte ſuitte de reuoltement ſe voit en ceſte hiſtoire de Gallien: car apres que la Gaule ſe fut reuoltee, les autres prouinces ſuyuirent l'vne apres l'autre. Se voit auſſi en ce que i'ay cy deſſus dit de Neron, duquel la Gaule ſe reuolta la premiere. L'Eſpaigne apres, & les autres prouinces cõſequemment. Quand Hannibal eut gaigné la iournee de Cannes contre les Ro- T. Liuius lib. 3. dec. 3.

mains, vne bõne partie de leurs subiects, les vns apres les autres, se reuolterent d'eux, & se rendirent volontairement à Hannibal. Semblablement en la guerre sociale, que les Romains eurent contre leurs associez, se voit comme les vns apres les autres se reuolterent, voire se liguerent ensemble contre les Romains. Cæsar escrit aussi, qu'apres que il eut reduit à son obeissance les villes de la Gaule, ceux d'Autun, qui furent les premiers qui l'attirerent en la Gaule, furent aussi les premiers qui se reuolterent de son obeissance, & firent reuolter la plus part des autres villes: de sorte qu'il eut plus de peine à les ramener en obeissance, qu'il n'auoit eu à les conquerir. Et dit Cæsar que le naturel des Gaulois est fort enclin à se reuolter, quand le chemin leur est vne fois ouuert. Ie pourroye sur ce propos amener vne infinité d'autres exemples, mais la chose est assez claire de soy, & ne requiert plus ample discours. Reuenons maintenant à nostre propos.

T. Liuius lib.7.8. decad.1.

Appianus de bello sociali.

De bell. Gall.lib.7. cap.19.

Louys dernier Comte de Flandres (car apres luy le comté de Flandres tomba en

Froissart, liur.2. chã. 95. 96. 97. 98. &c.

la

la maiſon de Bourgoigne, & de là en la maiſon d'Auſtriche, où elle eſt) fit groſſe & forte guerre à ſes ſubiects de la ville de Gand, qui ne luy eſtoyent ſi obeiſſans comme il vouloit: car ils ont touſiours eſté aſſez reueſches contre leur prince. Les ayant donc tenus aſſiegez vn long temps, & leur ayant couppé les viures, il leur fit endurer vne grande & longue famine, & les mit comme en deſeſpoir. Ces pauures gens ſupplierent la Ducheſſe de Brabant, l'Eueſque du Liege, & quelques autres Seigneurs, de leur moyenner quelque bonne paix auec ledit Comte leur Seigneur. Ce que ces Seigneurs ſe peinerent de faire, mais le Cõte ne leur voulut iamais accorder autre choſe, ſinon q̃ tous les habitans de Gand luy vinſent au deuant en vn certain lieu, pied & teſte nuds, la hard au col, luy demander pardon de leur rebellion, & qu'il leur pardonneroit ſi bon luy ſembloit. Quand ces pauures Gandois entendirẽt qu'il n'y auoit autre remede, ils ſe reſolurent cõme deſeſperez de mourir l'eſpee au poing. Et de fait ſortirent de la ville quelques cinq mille Gandois, comme

loups que la faim fait sortir du bois, & s'en allerent contre Bruges, où estoit le Comte leur Seigneur auec ses forces. Estans parquez pres de Bruges, leurs capitaines & quelques Cordeliers qu'ils menoyent auec eux, commencerent à leur donner bon couraige, & leur faire entendre qu'il leur en prenoit comme aux enfans d'Israel, qui s'estoyent humiliez le plus du monde enuers Pharao, qui ne s'estoit iámais voulu addoucir. Et que tout de mesmes que Dieu auoit abismé Pharao dans la mer, il puniroit aussi le Comte leur Seigneur, qui leur tenoit si grande rigueur. Comme ces Cordeliers estoyent apres à prescher ces pauures morts de faim, voicy venir l'armee du Comte, qui estoit de quarãte mille hommes bien en ordre, qui se ruerent sur ces pauures cinq mille Gãdois affamez. Eux qui s'estoyent resolus de vaincre ou mourir, scachans qu'ils ne pouuoyent esperer aucun bon traictement de leur Seign, & qu'ils mourroyẽt aussi bien de faim chez eux, combattirent si vaillamment & desesperément, qu'ils deffirent l'armee du Comte, pillerent ses maisons, prirẽt Bruges

ges,& rendirent à leur obeiſſance toutes les villes de Flandres, excepté ſeulement Audenarde. Le Comte ſe ſauua dans Bruges apres la deffaite de ſon armee, & Bruges eſtãt priſe s'alla cacher chez vne femmelette, qui le muſſa en vn pauure galatas deſſous vne paillaſſe, ſur laquelle ſes pauures petis enfans eſtoyent couchez. Puis le lendemain elle trouua moyen de le faire ſortir de la ville, ſecretement, habillé en cueilleur de pommes. Eſtant ſorty, il ſe ſauua à l'Iſle, mais depuis ceſte iournee-la, il ne ſe vit paiſible de ſõ pais: & en lieu qu'il n'auoit auparauant que les Gandois contre luy (leſquels il euſt peu facilement par doux moyens ramener à obeiſſance) il eut tout le pais bandé contre luy.

Roboam roy d'Iſrael (prince mal-aduiſé, bien qu'il fuſt fils d'vn ſage pere Salomon) voulut impoſer ſur ſon peuple des tributs & ſubſides plus grands que n'auoit fait ſon pere. Le peuple luy fit ſes plaintes & doleances, luy remonſtrant qu'ils n'auoyent le moyen de ſupporter ſi grandes charges. Lors Roboam mit ceſte matiere en conſeil, pour ſauoir com- Liure des Roys 3. chap. 12.

ment il s'y deuoit gouuerner. Les vieux & ſages conſeillers de ſon conſeil furent d'aduis, qu'il deuoit accorder à ſes ſubiects leur demande, & n'augmẽter point les impoſts, afin qu'à ſon nouuel aduenement à la couronne il gagnaſt le cueur de ſon peuple, pour le rendre d'autant plus obeiſſant & affectionné à ſon ſeruice. Les ieunes conſeillers d'eage & de ſens (tels qu'il en eſt aſſez auiourdhuy) furent d'opinion contraire, diſans que le Roy ne deuoit accorder à ſon peuple ce qu'il demandoit, & que cela ſeroit receuoir loy de ſes ſubiects, à qui il la doit donner, & s'aſſubiectir à ceux qui luy doiuent obeiſſance: & que pluſtoſt il deuoit faire cognoiſtre par effect qu'il eſtoit leur prince ſouuerain, qui auoit à commander & eux à obeir abſoluëment. Roboam ſuiuit ceſte opinion, & voulut leuer grands impoſts & ſubſides, mais la plus grande part du peuple ſe rebella cõtre luy, aſſauoir les dix pars des douze, & elurent vn autre Roy pour eux, nommé Ieroboam. Là deſſus Roboam dreſſa vne groſſe armee de quatre vingts mille hommes, pour ramener à obeiſſance ces rebel-

rebelles, mais il perdit son temps, car Iroboam en demeura Roy paisible. Et depuis le Royaume demeura tousiours diuisé en deux.

Le Roy Louys x i, (prince fin & ruzé s'il en fut iamais en France) à son aduenement à la couronne se gouuerna mal, en reculant arriere de soy & desappointant plusieurs bons & anciens seruiteurs de la courõne, qui auoyent fait des grãds seruices au Roy Charles septieme son pere, au recouuremẽt de son Royaume, que les Anglois auoyent la pluspart occupé. Cela fut cause que ces seigneurs mal-contens esleuerent vne guerre ciuile contre le Roy, laquelle ils appellerent le bien public. Et s'y adioignirent plusieurs villes & communautez, à cause que le Roy faisoit de grands impostz sur le peuple. Ce sage Roy cognoissant sa faute, cercha tous les moyens qu'il luy fut possible pour appaiser ceste guerre, suyuant en ce l'aduis & cõseil de Francisque Sforce duc de Milan son bon amy, qui luy conseilla pour auoir paix de ne refuser rien de tout ce qu'on luy demandoit: de maniere qu'en accordãt à ses subiects

Philippe de Comines liure 1. chap. 3. & autres suyuans.

leurs demandes, il appaisa ceste guerre ciuile, & depuis se seruit toute sa vie de la plus part de ces seigneurs & gẽtils-hommes qui luy auoyent fait la guerre, tant s'en faut qu'il reseruast en sõ cueur quelque vengeance. On pourra dire que ce Roy le fit par cautelle, mais quoy que ce soit, le Frãçois n'a esté iusqu'à present du naturel de l'Italien, de garder longuement au cueur vne vengeãce. Et ne voulut iamais ce prudent Roy hazarder aucune bataille contre ces gens du bien public, disant qu'il ne vouloit commettre son estat (qui est si bon & si grand, que d'estre Roy d'vn si grand & obeissant royaume) au peril de chose si incertaine qu'vne bataille. Et apres qu'il eut fait la paix, il confessa franchement qu'il s'estoit veu en grand peril de perdre son royaume, & qu'il auoit eu en deliberation en son esprit, si Paris n'eust tenu pour luy, ains eust esté gaigné & occupé par ses aduersaires, de se sauuer à Milan ou aux Suisses.

Froissart, liure 1. cha. 1. & autres suyuans.

Edouard II. de ce nom, Roy d'Angleterre, à l'appetit de Hue le despensier son grand mignon, fit la guerre à ses subiects,

iects, faisant mourir plusieurs grãds princes & seigneurs de son Royaume, sans aucune forme de iustice : de sorte que pour euiter ceste furie & cruauté, la Royne Isabel sa femme auec son fils se sauuerent en France. Laquelle depuis s'en retourna en Angleterre auec sondit fils, & quelques petites forces, qu'elle eut par le moyen d'vn simple seigneur nommé messire Iean de Hainaut, frere du Comte de Hainaut. Estant arriuee en Angleterre, elle trouua tout le peuple à sa deuotion, à cause que tout le Royaume auoit prins en hayne extreme le Roy, à raison de sa cruauté. Tellement qu'elle assiegea le Roy son mary, le print prisonnier, & le fit mener au chasteau de Londres. Puis fit assembler les estats d'Angleterre, par lesquels Edouard second fut declaré indigne d'estre Roy, à cause des cruautez qu'il auoit commises contre tant de braues seigneurs, & fut deposé de sa royauté. Et luy viuant, & estant prisonnier à Londres, lesdicts estats couronnerent Roy son fils Edouard troisieme, duquel nous auons parlé cy dessus, & auõs mõstré qu'il fit la pareille à sa mere.

Dionyſ. Halyc. lib. 4. & 5.

Tarquin le ſuperbe, Roy des Romains fut chaſſé de Rome par le peuple, par ce qu'il dominoit trop orgueilleuſement, & qu'il ſouffrit que ſon fils violaſt vne femme d'honneur, nõmee Lucrece. Chaſſé qu'il fut, il enuoya des Ambaſſadeurs au peuple Romain, pour faire paix & eſtre reſtably en ſon eſtat. Pluſieurs inclinoyent à ceſte opinion de le reſtablir, & s'il euſt ſuiuy des moyens doux & amiables, il y auoit grande apparẽce qu'il euſt eſté reſtitué en ſon eſtat. Mais ne pouuant domter ſon orgueil, il ramaſſa tant qu'il peut de ceux qui tenoyent ſon party, & ſuſcita Porſena roy des Hetruriens à luy ayder à faire la guerre cõtre les Romains. Ceſte guerre le mit ſi fort en la male-grace des Romains, qui auoyent eſté ſes ſubiects, que depuis ils ne voulurent iamais retourner ſous ſon obeiſſance: de ſorte que luy & toute ſa poſterité furent priuez du Royaume, & l'eſtat de Monarchie changé en eſtat de Republique. Et depuis ce temps-la fut le nom de Roy mortellement hay & deteſté par le peuple Romain.

Et ne ſe faut esbahir ſi pour le faict d'vn

ſeul

ſeul ce nom de Roy a eſté ſi fort hay à Rome, que meſmes l'eſtat eſtāt reuenu à Monarchie ſous Iule Ceſar, ny luy ny ſes ſucceſſeurs ne ſe ſont voulu nōmer Rois, mais Empereurs. Car autant en eſt-il de pluſieurs autres noms. Ce nom de Tyran, qui ſonne ſi mal auiourdhuy, & qui eſt en deteſtation à chacun, eſtoit vn nom honorable entre les plus anciens, ne ſignifiant autre choſe que Seigneur. Meſmes Virgile, qui n'a autre but en ſon Æneide que de hauſſer la pieté & vertu de ſon Æneas, l'appelle Tyran. Semblablement ce nom de Iudas, qui ſignifie confeſſeur, eſtoit anciennement reputé beau & honorable, mais pour le fait d'vn ſeul il eſt prins auiourdhuy pour vn traiſtre. Et deuāt l'Empereur Neron, ce nom de Neron (qui ſignifie Noble en ancienne langue Sabine) eſtoit tenu pour vn nom illuſtre, meſmes depuis Claudius Nero qui deffit Aſdrubal frere d'Hannibal auec ſon armee de cinquante mille hommes : mais par le fait d'vn ſeul ce nom eſt prins pour vn cruel tyran. Tant peut la meſchanceté d'vn ſeul homme, q̄ de denigrer pour tout iamais vn beau

Vergil. Æneid. lib. 7.

nom & honorable. Dieu vueille que les vices de nous autres Françoys ne denigrent le nom de Françoys, qui à eſté par cydeuant honoré & redouté par tout le monde. Ce que ie crains fort, ſi nous ne faiſons mieux, car deſia en ce pais d'Alemaigne on appelle tous les François indifferemment Schelmes.

Continuant noz exemples, i'en veux raconter vn qui eſt de tant plus remarcable, qu'il a eſté fait par voye de iuſtice. Apres la mort du grand Herode, roy de Iudee, Samarie, Galilee, & Idumee, s'eſmeut eſtrif & contention entre Archelaus & Herodes Antipas ſes enfans. Archelaus voulut faire la guerre à ſes ſubiects pour bien peu d'occaſion, tellement que pour vn coup il en fit tuer biẽ trois mille, faiſant ruer ſa cauallerie tout à trauers de l'aſſemblee du peuple. Dequoy Antipas ſon frere ſalla accuſer à Rome, pardeuant Auguſte Ceſar: car de ce temps-la la pluſpart des roys de la terre eſtoyent comme vaſſaux de l'Empire Romain. Les Iuifs enuoyerent auſſi de Iudee à Rome cinquante ambaſſadeurs, pour accuſer Archelaus enuers Auguſte

Ioſephus de bello Iud. lib. 18. cap. 1. 2. 3.

Auguſte, & luy remonſtrer qu'il eſtoit indigne de regner, ayant commis telle cruauté ſur ſon peuple, & qu'ils ne pouuoyent attendre que mauuais traictement de luy, puis que d'entree incontinent apres la mort de ſon pere, il auoit cõmis acte ſi cruel & inhumain, & qu'il pleuſt à Auguſte leur dõner pluſtoſt Antipas pour roy. Auguſte Ceſar print cognoiſſance de ceſte matiere, & parce qu'il portoit quelque faueur & amitié à Archelaus, il le conferma en la ſucceſſion de ſon pere, en Iudee, Samarie, & Idumee, aſſignant la Galilee à Antipas. Bien exhorta-il toutesfois Archelaus de ſe porter de là en auant plus doucemẽt & moderément enuers ſes ſubiects. Archelaus ayãt obtenu vn ſi bõ arreſt d'Auguſte, s'en retourna de Rome en ſon pais, & s'y porta plus cruellement qu'auparauant. Dont il fut derechef accuſé & conuaincu à Rome, par deuant le Senat, à qui Auguſte en auoit attribué la cognoiſſance: de ſorte que par arreſt du Senat tous ſes biens furent confiſquez à l'Empereur, & Archelaus confiné à Vienne en Dauphiné pour là finir ſes

iours, comme il fit miſerablemẽt. Et depuis ceſt arreſt, Iudee, Samarie, & Idumee furent regies par gouuerneurs que l'Empereur y eſtabliſſoit. Comme par Coponius & Annius Ruffus, du regne d'Auguſte Ceſar: & du regne de Tyberius par Valerius Gratus, & Ponce Pilate, homme cruel, qui iugea noſtre Sauueur à mort. En ſomme dõc, Archelaus pour auoir fait la guerre & rudement traicté ſes ſubiects, finit miſerablement ſa vie, & fut cauſe du changement d'eſtat en ſon pais.

Sur ce propos de chãgement d'eſtat, ie diray en paſſant, qu'il eſt ſouuent aduenu, & aduient, que quand les Monarchies ont eſté exceſſiuemẽt corrompuës & vicieuſes, elles ont changé en Republiques, & ſemblablement quand les Republiques ont eſté corrompuës & vicieuſes, elles ont changé en Monarchies & royaumes. Il s'en voit icy l'exemple en ceſte nation de Iudee. Car de ſon commencement, du temps de Moiſe & de Ioſué, ce peuple eſtoit gouuerné par forme de Monarchie, car ces deux furẽt ſucceſſiuemẽt l'vn apres l'autre comme

chefs

chefs ſouuerains. Puis du temps des Iuges l'eſtat changea en forme de Republique : car le peuple eſtoit gouuerné par vn nombre d'Anciens eleus, fors qu'en temps de guerre, que Dieu meſme leur ſuſcitoit vn chef & capitaine, qu'ils appelloyent Iugé. En apres du temps de Samuel l'eſtat changea de rechef de Republique en Monarchie, quand Saul fut eleu Roy. Puis du temps des Machabees il changea de Monarchie en forme de Republique: combien qu'à la verité c'eſtoit vn eſtat confus qui n'auoit aucune forme bien reglee. Il retourna encores en eſtat de Monarchie du temps d'Herodes le grand. Et finalemẽt fut mis en forme de prouince ſous l'Empire Romain.

Semblablement l'eſtat des Romains fut regi par Monarchie depuis Romulus iuſques à Tarquin le ſuperbe, lequel par ſon orgueil & mauuais gouuernement fut cauſe, q̃ l'eſtat changea en forme de Republique. Auquel eſtat les Romains demeurerẽt iuſques à Iule Ceſar, que la Republique eſtoit deſia ſi corrõpuë par l'auarice, la luxure & l'ambitiõ (comme

en font foy les guerres ciuiles d'entre Sylla & Marius, & d'entre Pompeius & Ceſar) qu'il fallut changer d'eſtat & reuenir à la Monarchie. Depuis, ceſte grãde Monarchie Romaine a eſté diſſipee par le mauuais gouuernement de pluſieurs Empereurs: & de la ruine d'icelle ont eſté baſties pluſieurs Republiques & pluſieurs grands royaumes, comme de France, d'Eſpaigne, d'Angleterre, & autres petites & grandes Monarchies. Brief en moins de quinze cens ans on a veu toutes ces mutations-la en l'eſtat de la domination des Romains.

Cæſar de bello gallico. libro 1. cap. 13. 14. &c.

La Gaule deuant Iule Ceſar eſtoit en eſtat de petites Republiques, qui ſe tenoyent la main l'vne à l'autre, par confederations qu'elles auoyent enſemble, pour ſe reuanger contre les eſtrangers, cõme font auiourdhuy les Ligues. Mais l'ambition les fit bãder l'vne cõtre l'autre, & ſe faire la guerre, pour ſcauoir laquelle ſeroit la plus grande. Dont aduint que la Republique de ceux d'Autun tenant le deſſus, comme la plus forte & puiſſante, celle des Sequanoys leur voiſine ſe ſentant foible, appella en ſon

ſecours

ſecours, contre la Republique d'Autun, les Alemans, qui deſcendirent ſous la conduite d'Ariouiſtus, & occuperent vne bonne partie du pais des Sequanoys pour leurs gages. Ceux d'Autun au contraire demanderent ſecours aux Romains. Là deſſus Ceſar vint en Gaule, & ſous ce pretexte de ſecourir ceux d'Autun, & de chaſſer Ariouiſtus du pais qu'il auoit occupé, s'empara luy-meſme de la Gaule. Tellement qu'on peut dire à la verité que la diuiſiõ des Gaulois fut cauſe de changement d'eſtat qui lors arriua en Gaule: car ſans ceſte diuiſion iamais Ceſar ne les euſt vaincus, quelque Ceſar qu'il fuſt. Et de fait nous voyons par les hiſtoires, que touſiours auparauant les Gaulois auoyent bien battu les Romains, voire prins & bruſlé Rome: de ſorte que (comme dit Saluſte) les Romains craignoyent bien tellement les Gaulois, que quãd ils oyoyent dire que les Gaulois armoyent, chacun eſtoit cõmandé de prendre les armes, ieunes & vieux, preſtres & lais, ſans excuſer perſonne. Et confeſſoyẽt haut & clair qu'ils faiſoyent la guerre contre toutes autres

Saluſtius de bello Iugurthino.

nations pour acquerir hõneur & gloire, mais contre les Gaulois pour conseruer leurs vies. Mais Cesar les trouuãt en diuision, les y mit encor dauantage, & par ceste ruze, auec ce qu'il estoit vaillant guerrier, il en vint au dessus, & changea l'estat de la Gaule de Republiques en Monarchie. Il fit encor dauantage, car en vaincãt les Gaulois par les forces des Romains, il s'empara de l'Empire Romain par l'argent des Gaulois. Qui fut vne autre bonne ruze. Car il amassa tãt d'argent en Gaule, qu'il en corrompit tous les principaux de la Republique Romaine, par la faueur desquels il fut eleu Dictateur perpetuel, qu'est autant à dire que Monarque des Romains.

Plutarch' in Cæsare.

La Gaule dõc fut vnie à l'Empire Romain par Cesar, mais elle a touſiours taché de s'en retrẽcher, comme elle a fait à la fin. Du temps de l'Empereur Tyberius vn Iulius Sacrouir d'Autun fit reuolter vne partie de la Gaule, faisant faire des petites assemblees secretes parmy les villes, & en icelles exhortãt les Gaulois à ne souffrir plus la cõtinuation des tributs dont l'Empereur les oppressoit,

Cor. Tacitus Annal. lib. 3.

n'y

n'y l'orgueil & rigueur, dõt les magiſtrats (qu'on leur enuoyoit de Rome) leur vſoyent. Se reuolterent auſſi les Gaulois ſous l'Empereur Nerõ, à cauſe de ſa cruauté, & des grands deniers qu'il leuoit ſur eux, comme nous auõs dit cy deſſus. Item ſous l'Empereur Gallien (comme auſſi i'ay touché cy deſſus) à cauſe de ſa grande lubricité & luxure. Car les Gaulois (dit Pollio) eſtoyent de ce temps-là de ce naturel, qu'ils ne pouuoyent ſouffrir vn prince luxurieux. Et depuis encores ſe reuolterent ſous les Empereurs Probus, Diocletian, & autres, iuſques à ce qu'ils ſe ſont du tout retrenchez de l'Empire, & ont erigé entr'eux vne Monarchie à part, laquelle Dieu vueille conſeruer.

Trel. Pollio in Gallieno.

Qui voudroit diſcourir autres infinis exemples, des changemens qui ſont aduenus aux eſtats publiques, de Monarchies en Republiques, & de Republiques en Monarchies, quand la corruption y eſt arriuee, ce ne ſeroit iamais fait. Mais il me ſuffit d'en auoir touché quelques exemples, afin que voſtre Maieſté, Sire, par ſa prudence & debonnai

reté pouruoye que les corruptions qui ſont auiourdhuy ſi grandes en France, & qui y pullulent de iour à autre, n'apportent quelque changement d'eſtat, que Dieu ne vueille. Car à la verité il n'y a rien qui plus preſage vn changement d'eſtat, que quand on voit que la corruption y entre ſi auant. Ie ſcay bien que les hommes ne peuuent pas eſtre ſans vices, ny les Monarchies, ne Republiques ſi bien gouuernees, qu'il n'y ait touſiours beaucoup à reprendre : mais quãd on voit que tout va le deſſus deſſous, & que lon fait de vice vertu, & que les gẽs de bien & modeſtes ſont du tout meſpriſez, & ceux qui ne valent rien eſtimez & auãcez, en ſomme que la corruption eſt paruenue en ſon plus haut degré: alors peut-on bien dire (ſelon ce qu'on a touſiours veu aduenir) que le changemẽt d'eſtat approche. Ioinct que par la reuolutiõ ordinaire des choſes de ce monde vn eſtat ne peut touſiours durer. Et voſtre royaume, Sire, ayant ia duré douze cens ans & plus, vous deuez de tant plus craindre qu'il n'y aduienne changement d'eſtat. Et ſi du temps de

Ceſar

Ceſar les eſtrãgers attirez en Gaule s'en ſceurẽt biẽ emparer, il faut pẽſer qu'autant en pourroyent-ils bien faire maintenant. Les Gaulois, quand ils ſe virent empiectez par Ceſar, ſe repentirent bien de l'auoir appellé en Gaule: mais ce fut trop tard. Apprenons donc de bonne heure aux deſpens de noz anceſtres à pouruoir à noz affaires, qu'il ne nous en prenne comme aux Troyens, qui furent ſages apres qu'ils furent entierement ruinez.

Second poinct.

IVSQVES icy ie penſe auoir ſuffiſamment eſclarcy le premier poinct de mon ſubiect, aſſauoir qu'vn prince ne ſe ſcauroit bien trouuer de faire la guerre à ſes ſubiects. S'enſuit maintenant à parler du ſecond poinct, touchant les maux qui prouiennent des guerres ciuiles, & de l'vtilité qu'vne bonne paix peut apporter à voſtre couronne, Sire, & à voz pauures ſubiects. Quant aux maux qui procedent des guerres ciuiles, il n'en faut ia faire lõg diſcours, car chacun les

voit à l'œil, chacun les ſent en mille ſortes d'afflictions en ſa perſonne, & en la perte de ſon bié, & en la mort de ſes parens & amis, chacun cognoit (s'il n'eſt du tout ſans iugemẽt) q̃ ſi ces mal-heurs continuent le royaume s'en va du tout perdu & ruiné. Chacun peut bien cognoiſtre, à voir ce que nous voyons, que ſi la guerre dure, il aduiendra aux François ce qu'õ voit aduenir ſouuẽt à deux pouſſins qui ſe battẽt. Car quãd ils ſont tant las qu'ils n'en peuuẽt plus, le milan les viẽt ſeparer, & les emporte to⁹ deux, l'vn en vne pátte & l'autre en l'autre. Et ne faut point douter que les eſtrangers qui nous animent à nous guerroyer, ne ſoyẽt auſſi aiſes de nous voir entrebattre, qu'eſt le milan quand il voltige en l'air au deſſus des pouſſins qu'il voit s'ẽtrebattre: & qu'ils n'eſperent que quelque iour nous leurs ſerons en proye, quand nous ne pourrons plus nous faire la guerre, comme ſont les pouſſins au milan. Et c'eſt pourquoy, ils nous encouragent les vns d'vn coſté & les autres de l'autre à nous entretuer. Ha, dit l'vn, Voulez-vous, Sire, perdre ce beau tiltre

de

de Treſ-chreſtien, que vos anceſtres ont acquis pour auoir ſouſtenu l'Egliſe Romaine? Et l'autre crie, Voulez-vous ſouffrir, Sire, que vos ſubiects vous donnent la loy, & vous facent receuoir en voſtre royaume vne nouuelle religiõ, maugré vous? Ne voulez-vous pas tenir l'accord de la ſaincte ligue, qui eſt d'exterminer du tout ceux qui ſont contraires à la foy de la ſaincte Egliſe Romaine? La nation Françoiſe a eu c'eſt honneur d'auoir ſouuent paſſé les monts, voire d'auoir fait pluſieurs voyages outre-mer pour la defẽſe de la religiõ Catholique & du ſainct ſiege de Rome. Et maintenãt faut-il qu'elle perde ceſte gloire? Philippe Auguſte roy de Frãce deffit les Albigeois ſes ſubiects, & en fit vn grãd carnage, parce qu'ils vouloyent introduire en Frãce vne religiõ nouuelle, laquelle par ceſte executiõ fut exterminee & abolie. Pourquoy n'imiterez-vous l'xẽple de ce bõ roy voſtre p̃deceſſeur? Voila les beaux ppos q̃ vous tiennẽt les pẽſionnaires du Pape & de l'Eſpagnol, Sire, pour vous animer à mettre le feu au quatre coings de voſtre royaume, & au milieu. Mais

cependãt nul ne vous dit, Sire vo' ruinez voſtre royaume de faire la guerre cõtre voz ſubiects, car vn prince ne ſe ſcauroit biẽ trouuer de faire la guerre à ſon peuple. Nul ne vous dit, Sire vous vous faites hair à voz voiſins Alemans, Anglois, Eſcoſſois, Flamans, deſquels vous pourriez tirer plus d'amitié & de ſecours en vn beſoin, que des Italiens & Eſpagnols. Nul ne vous oſe dire, Sire ceſte cauſe de religion n'eſt pas encores tellement eſclarcie, que les Euangeliques ſoyent conuaincus d'errer en la foy: car ils ſe preſenterent à Poiſſy, du temps du feu Roy, pour ſouſtenir les poincts de leur religion, mais meſſieurs les Prelats n'eurẽt pas le loiſir pour lors de les conuaincre: de ſorte que ce poinct eſt encores indecis, s'ils errent en la foy ou non, & partant ne ſe faut ſi fort eſchauffer, de les faire executer auant qu'ils ſoyẽt condamnez. Car quant au Concile de Trẽte, ils diſent que c'eſt comme vn arreſt donné en contumace, & qu'ils doiuent touſiours eſtre ouys, du moins en purgeant les deſpens contumacieux, comme on les leur a bien fait purger. Ioinct qu'il

qu'il y en a qui debattent ledict Concile de nullité, comme feu messire Charles du molin tresdocte Iurisconsulte, qui a remarqué audit Concile trente ou quarante nullitez : & y en a aussi qui disent qu'ils doiuent bien estre receus à proposition d'erreur contre ledit Concile, aussi bien que contre vn arrest de Parlemẽt dõné parties ouyes. Parainsi de vouloir executer & exterminer ces pauures Euangeliques, auant qu'ils soyent deuẽment condamnez en iugement contradictoire, eux ouys en leurs raisons & defences, ce seroit chose trop inique & desraisonnable, veu que en moindres choses lon n'vse pas de tels iugemens precipitez. Voire mais, dira-on, ils sont rebelles & seditieux. Ha, c'est vne autre paire de cousteaux cela. Ce que ie dy, quant à present, c'est pour rabbatre les raisons de ceux qui s'aydent à allumer le feu en France, sous ce pretexte qu'il faut exterminer les ennemis de la foy. Car là dessus ie dy q̃ ce poinct n'est pas vuidé. Quant à ce qu'on dit que les Euangeliques sont rebelles, ils le nient bien expressement; mais posons le cas

qu'ainsi fust, lon ne peut nier qu'on ne leur en ayt donné trop grande occasiõ. Mais il n'est pas mal aisé de les ramener à obeissance par doux moyens.

Ceux qui sonnẽt ainsi la trõpette, pour nous faire cõbattre & entretuer les vns les autres, ne se souciẽt pas beaucoup par q̃lles raisõs & moyẽs ils le facẽt, pourueu qu'ils le facent. Car leur but est de nous voir ruyner par nos ppres forces, parce q̃ ce leur est autãt q̃ de no⁹ vaincre & subiuguer sãs qu'il leur couste riẽ. l'Espagnol espere s'aggrãdir de nostre ruine, & vnir les Espagnes au pais bas en acquerãt ce q̃ est entre-deux, s'il le peut faire. Les Potẽtats d'Italie scauẽt biẽ q̃ quãd les Frãçois sont en repos, ils entreprẽnẽt incõtinẽt des voyages en Italie, pour recouurer les royaumes de Sicile, Naples, & le duché de Milã, cõme õt fait les derniers Rois d'heureuse memoire Charles viij. Louis xij. François j. & Hẽry ij. Ils scauẽt biẽ q̃ le cueur & generosité ne manque pas à Hẽry iij. pour en faire autãt: & craignẽt q̃ sous le p̃texte de tels voyages on ne se vueille vn iour emparer de l'Italie, qui crieroit Liberta, Liberta, s'elle y voyoit

oit vn Roy de Frãce, comme elle faiſoit du tẽps de Charles viij. Voila pourquoy ils ſont biẽ aiſes de nous voir en guerre, car cependant ils ſont à leurs aiſes. Mais & eux & nous deuſſions bien regarder plus haut, que de courir les vns ſur les autres, & nourrir entre nous guerres ciuiles. Car depuis enuirõ quatre vingts ans q̃ le Turc print Conſtantinoble ſur les Chreſtiens, il n'a iamais ceſſé d'aggrãdir ſes limites ſur la Chreſtienté, tant aux Iſles de Rhodes & de Cypre, qu'au pais de Hongrie, & autres endroits. Cependant que nous ſommes en diuiſion, il fait touſiours ſes beſongnes, teſmoin la priſe qu'il a faite nagueres de la Goulette & de Tunis, & la deffaite des Eſpagnols: tellement qu'il a maintenant les paſſages ouuers pour s'en venir par embarquemẽt en Eſpagne, en Sicile, en Italie, à Marſeille, à Narbonne, quãd il luy plaïra, ſans qu'õ luy puiſſe empeſcher les chemins. Et s'il entre vne fois dans l'Italie (q̃ Dieu ne vueille) il eſt bien à craindre qu'il ne ſe face Pape de robbe courte. Et partant le ſainct Pere feroit mieux de penſer à ſon fait, & de moyenner

paix parmy la Chreſtienté que de ſolici-ter les guerres ciuiles en France, pour cõſumer les forces du royaume, leſquel-les luy pourroyent bien à l'aduenir eſtre neceſſaires pour la defenſe de l'Italie.

Mais ne ſommes-nous pas bien aueu-glez de nos paſſions & coleres? Car ces meſſieurs les Potentats d'Italie, qui ont leurs eſtaffiers en France en grand cre-dit, par le moyen deſquels ils nous entre-tiennent en guerre ciuile, prennent leur paſſe-temps à nous voir entrebattre, ne plus ne moins que faiſoyent les anciens Romains, quãd ils voyoyẽt en vn Thea-tre des gladiateurs qui s'entretuoyent les vns les autres. Cela eſtoit vne forme de ieux & paſſe-temps qu'on donnoit au peuple, qui prenoit grand plaiſir & reſ-iouiſſance à voir ces cruels ſpectacles, tãt eſtoit-il impiteux & accouſtumé à voir reſpandre le ſang. A la verité nous autres François ſeruõs encores aux ſucceſſeurs de ces anciens Romains (ſucceſſeurs, di-ie, aux vices non en vertu) de ieu & paſſe-temps, & d'eſcrimeurs à outrance, nous entretuans pour leur complaire & leur donner du plaiſir. Ie ne dy pas que le

ſainct Pere ſe reſiouiſſe de l'effuſion du ſang des François, car ce ſeroit errer en la foy de ſaincte mere Egliſe, ſelon laquelle il faut croire qu'il ne peut mal faire, ny mal dire, ny mal penſer : mais ſi eſt-ce qu'il fit faire grans feus de ioye & proceſſions à Rome, l'annee 1572. en Septembre, quand il ſceut les nouuelles de la iournee ſainct Barthelemy.

Pour reſoudre ce poinct, il eſt certain q̃ noz guerres ciuiles ſi elles continuent, apporteront beaucoup de plaiſir & paſſetemps aux eſtrangers, & peut eſtre beaucoup de profit auſſi, mais ce ſera à noſtre ruine, perdition, & deſtruction entiere. Et n'en pouuons attendre autre choſe, ſinon que ceux qui eſchapperõt le glaiue (ſoyent Catholiques ou Euangeliques) n'eſchapperont pas la famine, & ceux qui eſchapperont la famine, n'eſchapperont peut eſtre pas la main d'vn ennemy eſtranger qui s'en fera le maiſtre, & luy ſeront ſerfs & eſclaues, & porteront enuie à ceux qui ſeront morts en la guerre, & ſouhaiteront la mort, & mourir ne pourront. Au reſte, voſtre Maieſté, Sire, n'en peut attẽdre autre choſe que reuol-

tés, desobeissances, rebellions, haine de vos subiects, & en fin la ruine entiere de vostre estat, que Dieu ne vueille. Et parmy les demenees de ces mal-heurs, auant que leur periode soit venue, vostre Maiesté n'en recuillera autres fruicts, q̃ desplaisirs, tristesses, chagrins, despitemens, coleres, felonnies, qui mineront la santé de vostre personne, & si aurez part à la pauureté du peuple, qui ne vous pourra, ny voudra fournir argent tant que besoin seroit.

D'ailleurs n'y a-il point d'occasion de craindre quelque danger particulier? Childeric Roy de France, pour auoir seulement offensé vn simple gentil-homme nommé Baudille (lequel il fit foetter) fut par luy tué d'aguet. Qu'en fut-il? Il n'en fut rien autre chose, car le successeur de Childeric n'en fit point rechercher Baudille. Et de fait chacun estimoit qu'il auoit bien fait de s'estre vengé de telle iniure, & les historiens l'en louent, & aussi fait Ronsard, quand il dit parlant dudit Roy Childeric:

Chaud de colere, à regner mal habile
Fera foetter le cheuallier Baudille

En

En lieu public, lié contre vn posteau,
Tout deschiré de veines & de peau.
Baudille plein d'vn valleureux courage,
Tousiours pensif en si vilain outrage,
Ne remaschant que vengeance en son cueur
Lairra couler quelque temps en longueur,
Puis sans respect de sceptre ou de couronne
(Tant le despit furieux l'espoinçonne)
Tout allumé de honte & de fureur
Fera payer à ce Roy son erreur
Par son sang propre, & rougira sa dextre
Dedans le cueur de son Prince & son maistre.

Or n'est-il pas bien à presumer qu'il y a auiourdhuy mille Baudilles, qui se ressentiront aussi offensez que ceslui-la, si vostre Maiesté veut poursuyure de leur oster vies & biens? Ne se trouueroit-il pas bien des Ronsards pour les louer de telle entreprise, & les enhardir à la faire? N'y a-il pas auiourdhuy des magiciens qui tourmenteront vne personne en son effigie, & la feront peu à peu consumer, aussi bien qu'il y en auoit du temps de Valens & Valentinian Empereurs? Car le monde est plus empoisonné auiourdhuy de magiciens, enchanteurs, &

ſorciers, qu'il ne fut il y a cinq cens ans. Voire mais, dira quelqu'vn, ces Huguenots ſont trop conſcientieux, pour employer telles gens. Ie reſpon, qu'il y en a auiourdhuy de pluſieurs ſortes. Il y en a de conſcientieux, & d'autres non. Il y en a de ſages & de fols, de patiens & de vindicatifs, & plus ſans comparaiſon de difformez que de reformez. Et n'y a-il pas auſſi vne infinité de Catholiques mal-cõtens, & d'Atheiſtes peu ſatisfaicts, qui ne feroyent point de ſcrupule d'employer les magiciens pour ſe venger?

Dionyſius Halyc. lib. 5.

Liuius lib. 2. dec. 1.

Concluſion, pour obuier à telles entrepriſes, il ſeroit treſ-neceſſaire, Sire, que vous prinſſiez le conſeil de ce gentil prince Aruns fils de Porſena Roy des Hetruriens. Porſena pour la querelle d'autruy, aſſauoir pour ſouſtenir la tyrannie de Tarquin le ſuperbe, entreprint la guerre contre les Romains. Leſquels voyans que ce Roy, pour choſe qui ne luy importoit de rien, leur faiſoit la guerre, en furent fort indignez, ſi bien qu'ils ſe trouuerent trois cens gentils-hommes Romains qui coniurerent d'aller en habit diſſimulé au camp du Roy Porſena pour le

le tuer. Quintus Mutius fut fvn des coniurateurs, lequel eſtant en ce camp, voyãt vn des ſeruiteurs du Roy bien en ordre aſſis en vne chaire, cuidant que ce fuſt le Roy meſmes, le tua d'vn coup de poignard. Ayant fait ce coup, il fut prins & mené au Roy, qui luy demanda pourquoy il auoit tué ce ſien ſeruiteur. Alors Mutius d'vn grand couraige mit ſa main dextre dans le feu qui eſtoit là, diſant au Roy, C'eſt ceſte main qui a fait la faute, il eſt raiſon qu'elle en endure, car ie te vouloye tuer, & elle a tué ton ſeruiteur. Qui fut bien eſbahy, ce fut Porſena, lequel voyãt la magnanimité de ce ieune gentil-homme, commanda qu'on le laiſſaſt aller. Mutius qui s'attendoit de mourir, voyant ceſte honneſteté que le Roy luy faiſoit, Et bien, dit-il, Roy, puis que tu m'vſes de plus grande douceur que ie ne penſoye, pour recompenſe de ce bienfait, ie te veux bien dire que nous ſommes trois cens gentils-hommes Romains qui auons coniuré ta mort, & partãt tien toy ſur tes gardes. Porſena plus eſtonné que deuant, fait aſſembler ſon conſeil, pour ſcauoir quelles gardes il pourroit

prendre pour ſe garder de ces coniurateurs. Là deſſus ce gentil prince Aruns ſon fils opina, qu'il ne falloit pas tant aduiſer quelles gardes on prendroit, que comment lon pourroit faire que le Roy ſon pere n'euſt point beſoin de gardes. Adonc ſon pere luy demande, par quel moyen cela ſe pourroit faire, qu'il n'euſt point beſoin de gardes. A quoy il reſpondit, Si vous faites, Monſeigneur, que les Romains, d'ennemis vous deuiennent amis, ce que vous pouuez faire ſi vous auez plus chere voſtre vie, que le ſouſtenement de la meſchante cauſe de Tarquin. Le Roy creut ſon fils, & fit paix auec les Romains, & s'en trouua bien.

Lon pourroit encores diſcourir beaucoup d'autres miſeres & calamitez qui dependent des guerres ciuiles. Car quād i'y penſe, il me ſemble que ie voy vne Chimere, ou vn autre monſtre hideux, accompagné de tous les maux, meſchancetez, & miſeres, qui ſont en toute la terre, en la mer, & aux enfers. Et me deſplaiſt de parler de choſe ſi mal-encōtreuſe & deteſtable, voire d'y pēſer. Ioinct q̄ ie ne voudroye ſeruir de Noſtradamus à

noſtre pauure Frãce, pour luy predire les calamitez & deſolatiõs qui la menaſſent, ſi elle continue en guerre ciuile. Bien voudroy-ie luy ſeruir d'vn Ionas, & prie Dieu qu'il luy en prenne comme à la grande cité de Niniue, qui par vn bon amendement deſtourna de deſſus ſa teſte les menaſſes dont Dieu la menaſſoit. Nous auons deſia aſſez enduré de maux, pour eſtre ſages & nous amender, & ſi bien nous ne l'auõs pas encor fait, il vaut mieux tard que iamais.

I'adiouſteray encores en deteſtation de la guerre, vne ſentence fort remarcable à tous princes, de ce grand Empereur Auguſte Ceſar. Lequel ſouloit dire, Qu'õ ne doit iamais entreprendre vne guerre, ſinon quand l'eſperance nous monſtre vn plus grand profit, que la crainte ne nous monſtre grande perte, ce'ſt à dire, quand nous voyons qu'en eſtans victorieux nous pouuons rapporter vn grand profit, & eſtans vaincus petite perte. Car, diſoit-il, ceux qui cerchent petit profit par le hazard d'vne grande perte, reſſemblent à ceux qui peſchent à la ligne auec vn hameçon d'or, lequel venant à rom-

pre cauſera ſi grãde perte, qu'il n'y a peſche qui la puiſſe recompenſer. Or conſiderons vn peu, Sire, quel grand aduentaige vous peut-il aduenir de vaincre les Euangeliques? C'eſt de chaſſer leur Religion de voſtre Royaume. Et bien, vous ne la chaſſerez pas pourtant de tout le monde, & apres vous, elle pourroit bien encores rentrer en France. Cependant pour paruenir à ſi petit profit, il vous faudra perdre vne infinité de bons Catholiques, tant de la nobleſſe que du tiers eſtat, comme deſia le feu Roy voſtre frere n'en a que trop perdu aux guerres paſſees. Car poſons le cas que ce ſoit petite perte d'auoir perdu tant de braues Euãgeliques, comme ce gentil & genereux Louys de bourbon prince de condé, ce vaillant d'Andelot, ce ſage Admiral, ce bon Comte de la Roche-focaud, ce bien né Teligny, ces braues capitaines les Briquemauds pere & fils, Pilles, Monas, les Pardillans, & tant d'autres. Poſons encores le cas q̃ la iournee ſainct Barthelemy ſoit vn braue ſtratageme, ce que toutesfois les Euangeliques ne confeſſent pas, ains remarquent ceſte feſte dans leurs

Almanachs

Almanachs en grosse letre noire, en signe de tristesse, dueil, & macule perdurable. Mais il me semble qu'ils font mal, & que ceste feste merite bien de demeurer escrite en letre rouge, en signe qu'en ce iour toute la France rougit du sang de ses enfans. Quand bien donc ce ne seroit rien que la perte de tant de braues Euangeliques, n'est-ce rien d'auoir perdu tant de vaillans & genereux Catholiques? Est-ce peu d'auoir perdu vn François de Lorraine duc de Guise, grand maistre & grand veneur de France? C'estoit à la verité vn bon & vaillant capitaine, vn autre Charles Martel, duquel Ronsard escrit,

Sera Martel gouuerneur des François,
Non Roy de nom, mais le maistre des Rois.

Liure 4. de la Francia-de.

N'est-ce rien aussi d'auoir perdu ce bon duc d'Aumale son frere, ce braue comte de Brissac, ce gentil comte de Martigues, & tant d'autres? Et de faict il est peu auiourdhuy de bons soldats en France, & la noblesse est presque esteinte par ces dernieres guerres ciuiles. Voire mais, dira quelque messer courtisan, on fera biẽ vne noblesse toute nouuelle, le Roy a

bien pouuoir d'annoblir les vilains. Ie confesse bien, Sire, que vostre Maiesté a bien le pouuoir d'annoblir les roturiers, pour les faire iouir des priuileges de noblesse, & pour les auancer en grãds estats & preeminences: mais ie ne croy pas qu'vn Roy sceut faire d'vn picqueboeuf, ou d'vn vil artisan vn gentil-homme genereux, non plus qu'on ne scauroit faire d'vne buse vn esperuier, ny d'vn butor vn autour. Car il faut qu'il y ait du naturel, & ne peut-on nier que communement la generosité ne soit plus apparente & coustumiere en ceux qui sortent de noblesse, qu'aux autres qui naissent de race basse & obscure. Car, comme dit Horace:

Horatius lib. 4. Car. ode 4.

D'vn bon taureau, d'vn cheual guerroyable
Naist volontiers vne race semblable:
Et ne voit-on de l'Aigle vigoureux
Naistre vn colõb, oyseau foible & poureux.

Ie ne veux pas nier toutesfois, qu'il n'y en ait qui sont issus de bas lieu, qui sont personnes honorables, nobles, & pleins de bonne vertu & scauoir, mais ils sont rares. Et par ainsi ceux qui pour vous encourager à faire guerre à vos subiects, disent

diſent que voſtre Maieſté pourroit bien faire vne nobleſſe toute nouuelle, parlent trop incõſideremẽt & ſans raiſon, & ſont tels propos odieux.

Mais pour reuenir au dire d'Auguſte Ceſar, il eſt certain, Sire, que par ces guerres ciuiles voſtre Maieſté ne peut faire (à le prendre au mieux) que petit profit à vaincre les Euangeliques, & peut faire treſgrande perte, voire auec le peril de ſon eſtat, s'il arriuoit que les Euangeliques, appuyez maintenant des politiques, euſſent du meilleur. Ce qui n'eſt pas impoſſible qu'il puiſſe aduenir, ores que iuſques à preſent voſtre Maieſté & le feu Roy voſtre frere ayent eu du meilleur. Car les armes ſont iournalieres, & qui perd auiourdhuy gagne demain: & les Beniamites apres auoir obtenu ſur leurs aduerſaires deux fort belles victoires, furent à la fin deſcõfits & ruinez par vne ſeule. Iuges cha. 20.

Ie voudroye fort demãder à ceux qui ont conſeilé à voſtre Maieſté d'aller aſſieger le Pouzin & Grane, s'ils ont bien entendu le dire d'Auguſte. N'eſt-ce pas vne peſche auec vn hameçon d'or qui

eſt rompu? Car ces deux belles pieces ne couſtent-elles pas cinquante fois, plus, que ne valent, ny valurent iamais, ny le Pouzin, ny Grane, ny tout ce qui en deſpend, quand biens, hommes, femmes, & enfans ſeroyent vendus au plus offrant & dernier encheriſſeur?

Venant maintenãt à parler des biens de paix, helas! le deſir de la voir bien eſtablie en France me rauit tellemẽt, que ie ne ſcay par quel bout commẽcer. Bien veux-ie preſager à voſtre Maieſté, Sire, que le meſme honneur & gloire vous aduiendront, ſi Dieu plaiſt, que iadis aduindrent à Auguſte Ceſar, lequel apres les grandes guerres ciuiles qui furent en l'Empire Romain (dont il fut de la partie) eſtablit par tout vne bonne & ferme paix, & mit ſes pauures ſubiects en repos & tranquillité. Ie veux donc pour ceſt heureux preſage, emprunter les vers que Horace chante en l'honneur d'Auguſte, & les appliquer à voſtre Maieſté.

Horat. lib. 4. car. ode 15.

Voulant de Mars les faicts chanter & dire,
Et ſa louange entonner ſur ma lyre,
Phœbus me l'a defendu par expres,
Me commandant de chanter de la paix,

Que

Que toy HENRY *reſtabliras en France,*
Si que par toy nous aurons abondance
De blé, de vin, & tout autre fruictage.
C'eſt toy, C'eſt toy, qui feras en noſtre eage
Renouueller le vieil ſiecle doré,
Dont tu ſeras à iamais honoré.
Tu fermeras de Ianus les portaux,
Par ſainctes loix dechaſſeras les maux,
Et deſſous toy les arts refloriront,
Qui du Leuant au Couchant ſemeront
Les grands honneurs deus à ta Maieſté.
HENRY regnant lon verra Mars domté,
Sans plus oſer mouuoir guerres ciuiles,
Ny le repos troubler aux champs & villes.
Il rengera des François les coleres,
Qui les ont mis en ſi grandes miſeres.
Les habitans de toutes pars de France
Luy preſteront loyale obeiſſance.
Et n'y aura, aucuns, grands ny petis,
Qui oſent rompre vn ſeul de ſes Edicts.
Et nous eſtans en paix & en repos,
Iuſques au ciel eleuerons ſon loz,
En priant Dieu que le ſceptre François
Soit eternel en tige de Valoys.

Or outre les biens qu'vne bonne paix peut apporter à voſtre pauure peuple, Sire, qui ſont l'agriculture & le commer-

ce, par le moyen deſquels voſtre Royaume & vos ſubiects peuuẽt deuenir abondans en blez, vins, & toutes danrees, & en argent, me ſemble auſſi que voſtre eſtat royal en ſeroit grandement augmenté. Car en premier lieu la grandeur d'vn prince deſpend de la proſperité & richeſſe de ſes ſubiects, & ſi les ſubiects ſont pauures, le prince ne peut eſtre riche ny opulent. Semblablement la force d'vn prince deſpend de la prompte & volontaire obeiſſance de ſes ſubiects, laquelle ils ne rendent ſi volontiers, quãd ils ſont oppreſſez par guerres, & quand ils n'ont moyen de fournir, cõme ils font, quãd ils ſe voyent maintenus par leur prince en bonne paix & liberté de cõmerce & d'agriculture, par le moyen dequoy ils ont pouuoir de fournir.

Dauantage en temps de paix voſtre Maieſté pourroit employer les deniers qu'il faut fournir en ces mal-heureuſes guerres, à payer ce qu'elle doit aux eſtrangers, & encores à les entretenir bien affectionnez par liberalitez, ce qui ne ſeroit pas vn petit appuy.

Et quand les Polonois entendroyent

que

que voſtre Maieſté auroit bien ſeuremẽt eſtably vne bonne paix en France, au contentement de ceux des deux Religions, il eſt certain qu'ils vous en ſeroyent de tant plus affectionnez & obeiſſans. Autrement il eſt bien à craindre, qu'ils ne ſe pouruoyent d'vn autre Roy. Car leur feu roy Sigiſmond les a touſiours maintenus en bonne paix en l'exercice des deux religions, & ce leur ſeroit choſe fort nouuelle & faſcheuſe, qui leur voudroit alterer ceſte liberté.

Les Alemans, qui ont eu des grandes guerres chez eux pour le fait de la Religion, & qui ont appris à leurs deſpẽs que la force & violence n'a point de cõmandement ſur les conſciences, & qui eſtimẽt qu'il faut laiſſer faire à Dieu en ceſt affaire, vous loueroyent grandement, Sire, s'ils entendoyent que voſtre Maieſté euſt eſtably vne paix en France au cõtentement de ceux des deux Religions. Et ſeroyent treſ-aiſes & ioyeux d'auoir vn ſi bon voiſin, & pourriez finer de leur amitié en toute neceſſité de guerre. Qui n'eſt pas peu de choſe, ſi lon conſidere que l'Alemagne eſt la pipiniere des ſoldats, où lon peut leuer pluſieurs armees

l'vne apres l'autre sans desgarnir le pais, & qui n'est iamais espuisee de gens de guerre.

Et quand ie cõsidere le peu de grands princes chrestiens qui est auiourdhuy,& que l'Empereur est desia caduc, & que la loy de la creation de l'Empereur (appellee la Bulle doree) deffend d'elire plus de quatre Empereurs tout de suitte d'vne mesme maison, & qu'il y en a eu plusieurs de la maison d'Autriche,comme Albert, Frideric, Maximilian, Charles v. Ferdinand, & Maximilian a present regnat, il me semble qu'il n'y a prince au monde qui puisse mieux aspirer à l'Empire que vostre Maiesté. Mais il faudroit gaigner l'amitie & faueur des Alemans,& pour ce faire il n'y a point de meilleur moyen (comme vostre Maiesté scait bien) que d'establir vne bonne paix en vostre Royaume, au contentement de ceux des deux Religions. Car eux se sont ainsi gouuernez & gouuernét encores, receuãs l'exercice des deux Religions,& ayãs leur chambre Imperiale composee de personnes d'vne Religion & d'autre. Il est vray que par toute

l'Alema-

l'Alemagne n'eſt pas l'exercice deſ-dites deux religions, parce que par tout n'y a pas gens des deux religiõs, ains en d'aucuns lieux n'y a que des Euangeliques, & en d'autres n'y a que des Catholiques: mais és lieux où il y a gens des deux religions, l'exrcice auſſi y eſt. S'il plaiſoit dõc à Dieu que voſtre Maieſté paruinſt à l'Empire, comme ceſte voye vous ſeroit facile & ſeure, fut-il iamais ſi grand Roy en France que vous? Voſtre Maieſté ne pourroit-elle pas marcher de l'vn de ſes royaumes à l'autre (bien qu'ils ſoyent diſtans de plus de 200. lieues) touſiours ſur ſon obeiſſance? Et ayant les forces d'Alemagne à commandement auec celles de vos deux royaumes, y a-il Moſchouite ny Turc auec qui fuſt en rien comparable à voſtre grãdeur? Lon me repliquera, Le Turc eſt puiſſant & grand dominateur, qui tient pluſieurs royaumes & prouinces ſous ſon obeiſſance, Ie le cõfeſſe, mais ie reſpondray à cela, comme fit Quintius general de l'armee Romaine aux vãteries du Roy Antiochus. Ce Roy eſtoit vn fort grand & puiſſant Monarque en Leuant, qui ne deuoit gueres au T. Liuius lib. 5. dec. 4.

Turc en estendue de domination. Ces Ambassadeurs donc voulans espouuãter ce braue capitaine Quintius, pour le faire reculer de la Grece, où il estoit, luy disoyent que leur maistre amenoit vne multitude infinie de gens, tous fort expers à la guerre & bien armez, & qui tiroyent de la flesche à cheual. Et pour luy faire plus grand peur, ils luy nommoyent plusieurs sortes de nations qui estoyent au camp de ce grand Antiochus, & mesmes d'aucunes que Quintius n'auoit iamais seulement ouy nommer, comme Dahans, Elimeens, Cadusiens, & autres semblables. Et luy disoyent qu'il n'auroit pas à faire à Hannibal de Carthage, ny au roy Philippe de Macedone, mais auec la plus grande part de l'Asie & de l'Europe. Et bien, respondit Quintius, ie vous diray sur cela, que vos propos me ressemblent à vn supper que me dõna vne fois vn mien hoste de Chalcis, homme gaillard & de bonne chere. Car estant logé chez luy en vn iour d'Esté qu'il faisoit grand chaud, ie m'esmerueilloye dont il auoit peu recouurer tant de sortes de venaison, dont nous estions seruis. Alors ce bon

ce bon personnage, qui ne se vãtoit pas cõme vous faites, se print à rire, & nous confessa que toute ceste diuersité de seruice auoit esté faite d'vn porc priué, par varieté de saulses & apprests. Aussi toutes ces sortes de gens que vous m'auez nõmees de diuers noms, ce sont tous Syriens pour tout potage. Reuenant donc à mõ propos, ie veux dire que toutes ces natiõs de l'obeissance du Turc sont tous Orientaux pour tout potage. Or il y a grãde difference quant à estre guerriers entre les Occidentaux & Orientaux, car toutes les histoires nous tesmoignẽt que les Occidẽtaux auec biẽ petit nõbre ont touſiours battu & vaincu les Orientaux auec leur grand nõbre, cõme se voit par les guerres que les Romains leur ont fait. Si lon me replique que les Turcs sont au iourdhuy plus genereux que n'estoyent anciennement les nations Orientales, cõme estans issus de nation Septentrionale belliqueuse, ie respondray à cela par deux raisons. L'vne, que quelques belliqueux qu'on presuppose estre les Turcs, les François neantmoins les ont autrefois vaincus, au voyage qu'ils firent en

Leuant ſous Godefroy de Bouillon, lors qu'ils conquirent la Grece, la Iudee, & l'Aſie la mineur, & les confinerent iuſques par delà le mont Taurus. Et non ſeulement conquirent ces pais-la, mais auſſi y regnerent enuiron ſix vingts ans, qu'eux que leurs ſucceſſeurs. Mais à la fin ſes ſucceſſeurs ſe diuiſerent & banderent les vns contre les autres, qui fut cauſe qu'ils en furent du tout chaſſez. L'autre raiſon, c'eſt qu'il eſt vray-ſemblable que les Turcs, depuis le temps qu'ils vindrent de Septentrion habiter en la Grece & és autres pais Orientaux, doiuent auoir beaucoup degeneré de leur naturelle & premiere generoſité. Cõme il aduint aux Gaulois qui allerent iadis habiter en ceſte partie de la Grece, qui fut depuis appellee Gallogrecia. Car les premiers qui y allerent, furent gens braues, vaillans, & belliqueux, de ſorte que non ſeulement ils occuperent ce pais-la ſans difficulté, mais auſſi ils faiſoyent trembler par leur vertu & vaillance toutes les nations & Roys circonuoiſins, qui eſtoyent trop aiſes de ſe rendre leurs tributaires, pour demeurer en leur bonne grace.

grace. Mais par succeſſion de temps ceſte race s'abbaſtardit, de maniere que Attalus fut le premier Roy d'Aſie qui commẽça à leur refuſer de payer le tribut que ſes predeceſſeurs leur auoyent payé, & eſtant par eux aſſailly de guerre, en demeura vainqueur. Et depuis, eux s'abaſtardiſſãs touſiours de plus en plus, furẽt encores vaincus par les Romains ſous la conduite du capitaine Manlius. Car, dit Tite Liue, il en prend des hommes comme des fruicts & des beſtes, qui eſtans tranſportez en vne autre terre, par ſucceſſion de temps perdent leur bonté naturelle.

Qui vous garderoit donc, Sire, de pouuoir penetrer auſſi auant pour le moins, que firent iadis les François ſous la conduicte de ce gentil Godefroy de Bouillon? Meſmes que le peuple de ce pais-la (notammẽt les Grecs) ne deſireroyent pas mieux, que de ſe pouuoir retrencher de l'obeiſſance Turqueſque, qui eſt vne barbare tyrannie, ennemie des loix, de pieté, des ſciences, & des letres, dõt ce pais de Grece ſouloit eſtre la mere nourriſſiere. Chacun ſcait auſſi

que le Roy de la Moschouie est vn cruel tyran qui regne barbarement & cruellement sur ses subiects, qui seroyent trop aises d'estre deliurez de son ioug. Ie ne parleray point des autres pais de la Chrestienté, laissant à penser à tout hõme de bon iugement, s'il seroit presque rien impossible à vostre Maieste, ayant vny les forces de vos deux royaumes auec celles d'Alemagne, mesme vostre domination estant douce & aggreable à vos subiects, qui feroit que les autres nations appeteroyent d'estre submises à vostre obeissance.

Comme nous lisons que Charlemaigne vostre predecesseur fut si bon & sage prince, que toute l'Italie desira de l'auoir pour prince & seigneur, & de faict à ceste occasion, qu'il estoit tant aggreable à tout le monde, il fut eleu Empereur.

Xenophon aussi escrit que le grand Cyrus monarque en Leuãt estoit si doux & moderé en sa domination, que les nations qui ne l'auoyent iamais veu, ains seulement ouy parler de luy, desiroyent d'estre submises à son obeissãce. Il auoit cela,

cela, qu'il laiſſoit chaque nation en la iouiſſance de leurs loix, couſtumes, libertez, & religion, ſans leur y rien changer contre leur gré, ce que les Grecs appelloyét en vn mot Autonomie. Qui a touſiours eſté & eſt vn vray moyen à tout prince pour ſe rendre bien obeiſſante vne nation, & gagner les cueurs de ſes ſubiects, leur concedant Autonomie. Et de fait Alexandre le grand en vſoit ainſi en ſes conqueſtes, ſe contentant de la ſouueraineté ſur les nations qu'il ſubiugoit, ſans en rien alterer leur eſtat, & ſans les forcer en leur religion. Les anciens Romains en vſoyent tout de meſmes, quand ils rengeoyent ſous leur domination quelque nation, car ils n'alteroyent pas volontiers l'eſtat du pais cõquis, ny ne forçoyent les peuples à receuoir leurs loix ny leur Religion, & s'ils y faiſoyent quelque changement, c'eſtoit en diminuãt les tributs, pour tãt mieux acquerir l'amitié du peuple. De meſmes en vſoit Iule Ceſar en la conqueſte de Gaule, car il n'alteroit en rien l'eſtat des citez qu'il conqueroit, & leur vſoit de la plus grande douceur & clemence qu'il

Plutarch. in Alexandro. in P. Aemylio.

Plutarch. in Cæſare. Sueton. in Cæſare capit. 75.

eſtoit poſſible. Si quelque cité ſe rebelloit contre luy, il taſchoit bien de la ramener à obeiſſance, mais par doux moyens: & encores que ſouuent il eſtoit cõtrainct d'y venir par force, toutesfois eſtant victorieux il n'vſoit point cruellement de ſa victoire, mais eſtoit touſiours enclin à pardonner. Et quand on luy vſoit de perfidie, il ne rendoit iamais la pareille, ny ne vouloit eſtre perfide, pourtant que ſes aduerſaires l'eſtoyent. Et à la verité il n'y a eu choſe qui ait plus facilité les conqueſtes d'Alexandre, de Cyrus, des anciens Romains, de Ceſar, & de tels autres grands conquereurs que la conceſſion d'Autonomie: car les peuples ne ſe ſoucioyent pas de leur reſiſter beaucoup, voyans qu'eſtans ſubmis à leur domination, leur condition en ſeroit pluſtoſt melioree qu'empiree. Et ainſi en vſent encores auiourdhuy les Suiſſes, qui traictent fort doucement & humainement leurs ſubiects, diſans qu'il n'eſt point de plus forts chaſteaux, ny plus imprenables citadelles que celles qui ſont baſties dans le cueur des ſubiects. Auſſi n'ont-ils ny chaſteaux forts, ny

ny citadelles, & si sont obeys comme ils veulent.

Qui voudroit plus amplement discourir les grãds biens qu'vne bonne paix peut apporter, Sire, à vostre couronne & à vos pauures subiects on n'auroit iamais fait. Mais ie me contenteray à ce que i'en ay dit cy dessus : en adiouſtant toutesfois encor vn poinct, c'est qu'en ayant vne bonne paix on euiteroit tous les maux de la guerre, qui ne seroit pas peu de chose, & quand il n'y auroit autre bien, cela vaut bien qu'on face vne paix. Laquelle ie prie Dieu qu'il vous face la grace de pouuoir faire à l'honneur & augmentatiõ de vostre estat royal, & au profit & contentemẽt de vostre pauure peuple: & qu'il vous face aussi heureux que Cesar Auguste, qui apres les lõgues guerres ciuiles, establit vne fort bonne & perdurable paix en tout l'Empire Romain.

Troiſieme poinct.

RESTE maintenant à traicter le troiſieme poinct de mon ſubiect, par lequel ie dy qu'il n'eſt pas tant impoſſible d'eſtablir vne bonne paix en France, comme pluſieurs eſtiment. Et pour le monſtrer, ie veux reſpondre aux difficultez qu'on allegue. On dit que paix ne ſe peut faire, ſans permettre l'exercice libre des deux religions par toute la France, choſes qui ſont incompatibles, & qui tiennent les ſubiects en partialité & diuiſion. Ie confeſſe bien voirement que paix ne ſe peut faire autrement, mais ie nie que ce ſoyent choſes incompatibles. Les Turcs par leur Alcoram ſont obligez d'eſtre perpetuellement ennemis iurez des Chreſtiens, & deteſtent Ieſus Chriſt en niant qu'il ſoit Dieu, reiettent la ſaincte Trinité, ne croyent à la ſaincte Eſcripture de la Bible, & ne couronnent iamais Empereur qu'il ne iure par ſerment ſolennel, qu'il fera touſiours guerre aux Chreſtiens. Et toutesfois le grand Turc laiſſe viure les Chreſtiens en leur religion

religion, ſous ſon obeiſſance, en payant les tributs, & y viuent paiſiblement ſans contredict, ny murmuration du peuple. Si eſt-ce qu'on voit bien, que la religion Turqueſque eſt bien plus contraire à la Catholique que n'eſt pas l'Euangelique. Car les Euangeliques recognoiſſent Ieſus Chriſt pour Dieu & hõme, & mediateur entre Dieu ſon pere & les hommes, & reçoiuent la Trinité & la ſaincte Eſcripture de la Bible, voire s'accordent auec les Catholiques en la pluſpart des articles de la foy. Pourquoy donc ces deux religions ſeront-elles incompatibles, veu que la Catholique & la Turqueſque ſont bien compatibles?

La religion Iudaique eſtoit, & eſt bien contraire à la Payenne, car iamais natiõ ne deteſta tant les images & la pluralité de dieux que les Iuifs, outre ce qu'ils auoyent & ont encores vne infinité de ceremonies particulieres à eux. Au contraire les Payens auoyent vne infinité de dieux, leurs temples eſtoyent pleins d'images, leurs ceremonies & traditions toutes cõtraires à celles des Iuifs. Et tou

resfois n'y auoit-il pas parmy toutes les nations payennes, cõme Grecs, Parthes, Medois, Elamites, Mesopotamiens, & generalement parmy tous les peuples orientaux & occidétaux des Synagogues de Iuifs? Et si estoit loisible aux payés, entre lesquels ils habitoiét de se faire Iuifs, & estoyent appellez Proselytes. Nous lisons aussi que plusieurs Empereurs Romains, payens, & Chrestiens, ont permis aux Iuifs d'habiter riere l'obeissance de l'Empire, comme Nerua, Antoninus Pius, Constantin, Theodose, Valentinian, Gratian, Honorius, Arcadius, Iustinian, & autres. Et encores auiourdhuy le Pape, les Venitiens, plusieurs villes d'Italie & d'Alemagne permettent Synagogues de Iuifs riere leur obeissance. Et toutesfois la religion Iudaique est bien plus contraire à la Catholique que n'est l'Euangelique. Lon me dira, Voire mais les François n'ont peu souffrir les Iuifs en France, ains les en ont chassez. Ie cõfesse bien qu'ils les ont chassez, mais non à cause de leur religion, ains à cause de quelques cruautez qu'ils cõmettoyent sur des petis enfans qu'ils deroboyét aux Chre

Dion in Nerua. Capitolinus in An. Pio tit C. de Iudæis & cælic.

Chreſtiens, comme les hiſtoires nous le teſmoignent: & ſpecialement auſſi à cauſe qu'ils eſtoyent extrememẽt hays à l'occaſion de leurs grandes vſures: de ſorte qu'encores auiourdhuy quand on veut remarquer vn grãd vſurier, on dit par cõmun prouerbe, Il eſt vſurier cõme vn Iuif. Et pour ceſte meſme cauſe ont bien autresfois eſté chaſſez de France les Italiens, qu'on nommoit Lombards, parce que par leurs vſures & banqueroutes ils eſpuiſoyent (comme ils font encores) le royaume, de finance. Mais quant aux Iuifs ils ſeroyent encores habitans par toute la France, au cueur de toutes les bonnes villes (où lon voit encores des ruës ou regions qu'on nomme Iuifueries) auſſi à leur aiſe qu'ils furent iamais, s'il n'y euſt eu autre cauſe que la religion pour les deſchaſſer. Car bien que leur religion ſoit fort contraire à la Catholique, on ne les euſt iamais chaſſez de Frãce pour ceſte ſeule cauſe, veu que lors qu'on les chaſſa ils y auoyent ia habité paiſiblement par pluſieurs centaines d'ans.

Lon ne peut auſſi nier que la religion

payenne ne ſoit fort contraire à la Catholique. Et toutesfois pluſieurs Empereurs payens ont permis d'eſtre Chreſtiẽ à qui le voudroit eſtre, comme Nerua, Antoninus Pius, Alexander Seuerus. Traian auſſi permit bien qu'on le fuſt ſecretement, & que les Chreſtiens fiſſent aſſemblees ſecretes, ſans en eſtre recerchez. Ce n'eſtoit pas que ces Empereurs la trouuaſſent quelque choſe de bon en la religion Chreſtienne. Car au contraire on leur faiſoit à croire, que les Chreſtiens eſtoyent les plus meſchantes gens du mõde, tellement que le peuple auoit en horreur & execratiõ ce nom de Chreſtien : teſmoins Suetonius qui appelle les Chreſtiens gens de nouuelle & maleficieuſe ſuperſtition, & Tacitus qui dit que le peuple les appelloit Chreſtiẽs par irriſion & meſpris, & qu'ils eſtoyẽt hays à cauſe de leurs meſchancetez. En quoy Suetonius & Tacitus ſe ſont monſtrez vrais courtiſans, c'eſt à dire, prenãs plaiſir à mentir pour complaire aux princes & au peuple. Pline ſecond, bien qu'il fuſt payen comme eux & de leur temps, n'oſa pas mentir ſi impudemment, ains rendit

Dion in Nerua. A. Pio. Lampridius in Alexãdro.

Suetonius in Nerone. cap. 16. Tacitus Annalium libro 15.

rendit bon teſmoignage à l'Empereur Traian de la bonne vie des Chreſtiẽs, comme ſe voit en ſes Epiſtres. Puis donc que ces Empereurs payens auoyẽt ſi mauuaiſe opinion des Chreſtiẽs, pourquoy permettoyent-ils d'eſtre Chreſtiẽ? Pour le bien de paix. Les Empereurs Diocletian & Maximin firent bien grãde perſecution cõtre les Chreſtiẽs pour les exterminer, & en firent mourir vne infinité: mais voyans que cela n'aduançoit rien, & que pour vn qu'on tuoit il s'en faiſoit dix, à la fin Maximin permit de pouuoir eſtre Chreſtien & faire exercice de la religion Chreſtienne. Autant en peut-on dire reciproquemẽt des Empereurs qui ont eſté Chreſtiens, leſquels à la verité deteſtoyent la religion payenne, & toutesfois ne voulans contraindre perſonne en ſa cõſcience permettoyent d'eſtre payen à qui le vouloit eſtre. L'Hiſtoriẽ Marcellinus teſmoigne que l'Empereur Valentinian (qui fut Chreſtien) ne moleſta perſonne pour le fait de la religion, & ne commanda onques qu'on adoraſt cecy ou cela, en ceſte façon ou en l'autre. Pareillemmẽt auſſi les Empe-

Am. Marcellinus lib. 30.

l. Christianis. C. de paganis.

reurs Honorius & Theodosius (qui furẽt Chrestiens) ne vouloyent que les payẽs fussent forcez à estre Chrestiens, ains se treuue que par loy expresse ils defendirent que nul n'offensast les payens en leurs personnes ny en leurs biens, sous pretexte de religion. Si donc les Chrestiens ont bien souffert la religion payẽne, & les payẽs la religion Chrestienne, pourquoy les Catholiques ne voudront-ils souffrir la religion Euangelique pour gagner paix? Lon voit q̃ ces deux religions demeurẽt biẽ paisiblemẽt ensemble en vostre royaume de Pologne, Sire, & en plusieurs villes d'Alemagne: pourquoy ne pourront-elles aussi bien demeurer paisiblement en France? Les François sont-ils plus indomtables, plus desobeissans, plus barbares & farouches que les autres nations? Il appert tout au cõtraire q̃ du temps de l'Edict de Iãuier les Catholiques ne se faschoyent point de voir les Euangeliques faire l'exercice de leur religion, bien que ce leur fust chose nouuelle: ains viuoyent en bonne paix les vns auec les autres, & y continuëroyent encores si ce n'eust esté la mal-

malheureuſe execution de Vaſſy, qui eſt la ſource de toutes noz guerres, & de tant de maux & miſeres que nous auons depuis ſouffert, & ſouffrons encores.

Ie ne veux pas nier, que les guerres & actes d'hoſtilité exercez des vns ſur les autres, n'ayent engendré és cueurs des hõmes grandes animoſitez & mal-vueillances, qui pourroyent bien eſtre cauſe que maintenant les Catholiques ſouffriroyent plus difficilement de voir aupres d'eux l'exercice de la religion Euangelique, qu'ils ne faiſoyent au commencement. Parce que pluſieurs eſtiment que ladite religion eſt cauſe de tant de maux & miſeres que nous voyons eſtre aduenuës en France, & craignẽt ſi elle eſtoit reſtablie, qu'elle fuſt cauſe que ces calamitez s'engregeroyent. Mais ie reſpondray ſur ce poinct, que les gens de bon iugement ne ſont pas de ceſte opinion. Bien cognoiſſent-ils, & eſt vray, que l'ambition, l'appetit de commander & de piller pour s'enrichir, ſont les vrayes cauſes de noz troubles, & la religion en eſt ſeulement l'occaſion & le pretexte. Car les vns diſoyent qu'ils ne vouloyent ſouffrir

en France autre religion que la Catholique, ancienne & receuë de tout temps immemorial, depuis le grand roy Clouis: & les autres disoyent qu'ils vouloyent suyure la religion Reformee, qui estoit deuant Clouis, & deuant le royaume de France auec, & qu'on ne les deuoit point forcer en leurs consciences. Là dessus on a basti ces guerres ciuiles, mais les promoteurs auoyẽt bien au cueur autre zele que de religion; cõme les personnes qui ont quelque iugement ont bien apperceu. Mais le populaire qui en iuge à la volee, prenant occasion pour cause, estime que la religion soit cause de noz guerres & calamitez, & que partant il seroit à craindre qu'estant restablie, les vieilles playes ne se reprinssent à saigner. Or ne se doit-on gueres soucier de l'opinion du vulgaire, qui se rengera tousiours facilement à la plus saine partie. Et quant à moy ie croy que la plus saine partie de la noblesse, du tiers estat, & du clergé auec, consentiront facilement que la religion Euangelique fust establie en France librement pour auoir paix, en attendãt que Dieu (lequel seul peut esclaircir

les

les cueurs des hommes par la lumiere de sa verité) no⁹ ait tous reunis à vne meſme religion. Ce qu'il faut eſperer qu'il fera par ſa grace, auec le temps (qui eſt le pere des ſciences, & qui deſcouure toutes choſes) apres que les hommes ſeront vn peu repoſez des guerres ciuiles, & qu'ils auront deſpouillé leurs animoſitez, & rancunes, qui leur offuſquent le iugement. Car quant à preſent il n'y a ordre. Chacun tient ſi roide de ſon coſté, que celuy qui a vne fois dit, Ma religion eſt bonne, n'en rabbateroit pas vn poinct. Et pourquoy, dira-il, changeray-ie maintenant de foy & croyance, veu que i'ay combattu & porté les armes pour celle que ie tiens? Voila la raiſon des hommes auiourdhuy, vous n'en ſcauriez auoir autre choſe. Mais ſi les cueurs eſtoyent vne fois raſſis de leurs coleres & animoſitez, chacun iugeroit aiſément que pour auoir porté les armes pour vn party il ne faut pas laiſſer de ſuiure la verité, ny ſe dãner à ſon eſcient. Puis donc que nous en ſommes logez là quant à preſent, qu'il n'y a ordre de nous vnir en vne meſme religion, tout homme de bon ſens voit bien

qu'il en faut venir là, ou de nourrir la guerre toute noſtre vie en France, ou de ſouffrir enſemble les deux religions, & q̃ de deux neceſſitez il faut elire la moindre. Car de croire que les Euangeliques ſoyent tant aiſez à exterminer, & qu'on les aura tantoſt depeſchez, l'experience depuis quinze ans en ça nous monſtre le contraire. Et les hiſtoires nous teſmoignent que le plus ſouuent le moindre nombre à vaincu le plus grand, & que mille ſoldats reduits en extreme neceſſité valent plus que dix mille d'autres. Et à la verité il y a autant de difference de l'homme qui combat pour la conſeruation de ſa conſcience, biens, femme & enfans, auec celuy qui combat pour des gaiges ou des eſperances, comme il y a difference d'vne louue aſſaillie en ſa cauerne où elle a ſes petis, auec celle qui n'a point de petis & que les chiens chaſſent par les bois.

S'il faut donc auoir en France guerre ciuile perpetuelle, ou ſouffrir les deux religions, qui ne voit qu'il eſt beaucoup plus expediẽt de les ſouffrir? Voire mais, dira-on, le peuple ny le clergé ne s'y ac-

cor-

corderont iamais. Ie ne ſcay pas bien leur cueur ny volonté, mais ie diray bien vn moyen bon & raiſonnable, par lequel ie m'aſſeure qu'ils s'y accorderõt tous facilement, & ſans aucune contrainɛte. Que voſtre Maieſté, Sire, cõmande de depeſcher patentes à toutes communautez de villes, chapitres & colleges du clergé, leur faiſant ſcauoir que deſirez mettre vn bon repos & tranquillité en France. Et d'autant que cela ne ſe peut faire que par l'vn des deux moyens, aſſauoir ou en exterminant du tout par guerre les pretendus rebelles, ou en faiſant paix auec eux en leur accordant l'exercice de leur religion par tout, à ceſte cauſe qu'ils ayẽt à deliberer là deſſus en leurs aſſemblees, & mander leurs aduis reſolutifs à voſtre-diɛte Maieſté, lequel des deux moyẽs ils trouueront plus expedient, ſans vſer en leurſ-diɛts aduis d'aucune ambiguité ny d'aucun ſi. Et que voſtre-diɛte Maieſté leur face declaration qu'elle pourſuiura la guerre cõtre leſdits pretẽdus rebelles, aux deſpẽs des villes, cõmunautez, chappitres & colleges qui trouueront plus expedient de pourſuiure la guerre, deſ-

quels deſpens ſeront exempts ceux qui voudront accepter l'exercice de la religion pour auoir paix. Ie m'aſſeure, Sire, que ſur telles patentes lon verroit incontinẽt tout le monde conclurre à la paix, bien aiſe que chacun ſeroit d'accepter pluſtoſt l'exercice de ladicte religion, voire dans les plus beaux temples, que de vouloir ſouſtenir à leurs deſpens vne guerre, dont la fin & la victoire ſeroyent incertaines. Car en premier lieu ils ne pourroyent pas dire que ce ne fuſt choſe bien raiſonnable, que ceux qui voudroyent la guerre payaſſent les deſpens, & que ceux qui voudroyent la paix en fuſſent exempts : veu que en faict de iuſtice lon en vſe ordinairement ainſi, en cõdemnãt aux deſpens, voire aux dommages & intereſts, ceux qui s'opiniaſtrẽt en la pourſuite d'vn proces iuſques à diffinitiue, & ceux qui s'en departẽt de bonheure ſont releuez des deſpens. Au reſte ce ne ſeroit pas peu de cas que de ces deſpens. Car pour dreſſer & entretenir vne armee ſeulemẽt de vingtcinq mille hommes de pied, & cinq ou ſix mille cheuaux, il faudroit bien trois cens mille eſcus

cus tous les mois, qui ſont pres de quatre millions d'or par an. Car de dire qu'on trouueroit beaucoup de ſoldats qui ſeruiroyent en ceſte guerre pour neant, ie ne le croy pas, veu que lon voit bien que gens de pied & gens de cheual ſe fachent de ce qu'ils ne ſont payez, & c'eſt bien le plus qu'ils voudroyent faire que de quiter les arrierages qui leur ſont deuz. De dire auſſi que les finances ordinaires de voſtre Maieſté pourroyent porter vne partie de ceſte deſpence, chacun ſcait bien que non, & qu'elles ont autre tiree. Les deniers de voſtre domaine ſont bien beſoing pour l'entretenement ordinaire de l'eſtat de voſtre cour & officiers de voſtre Couronne: & les deniers des tailles & ſubſides ordinaires, pour l'entretenement de tant de garniſõs qui ſont auiourdhuy au Royaume. Leſquelles il faut neceſſairement entretenir en toutes les bonnes villes & chaſteaux, ou autremẽt ces pretendus rebelles en embleroyent touſiours quelqu'vne. Par ainſi, puis que les deniers ordinaires de vos finances, Sire, ont leur tiree, & ſcait-on bien où les employer, il faudroit

neceſſairement que meſſieurs des villes & chapitres qui opineroyent à la guerre, ſe reſoluſſent ioyeuſement de fournir à voſtre Maieſté quatre milliõs d'or tous les ans, & qu'ils fiſſent eſtat que ce ſeroit vne rente à prendre ſur eux qui ne ſe pourroit amortir de leur vie. Car il y a biẽ aſſez de beſoigne taillee pour entretenir la guerre toute noſtre vie. Quelle reſponſe feroyent donc là deſſus meſſieurs des villes & chapitres ? Il me ſemble que i'enten deſia meſſieurs les Pariſiens qui reſpondent, Andea nous n'an feron rian dreſia. In ian l'aymon plus cher que ces Huguenots preſchent là où ils vourront, que de fournir tant d'argent pour leur faire la guarre. Et puis ſi à la fin ils ſont les plus forts, ils vourront piller tout quant qu'ils trouuarront en nos mairons, & voila que i'auron gagné. Et meſſieurs les Lionnois que reſpondroyent ils? Noz foires s'en vont perdues par ces guerres ciuiles, nous ne faiſons plus riẽ q̃ manger le fond de noz boutiques : depuis qu'on ruina en ceſte ville le Paradis de ces Huguenots, nous n'y auons rien veu qu'enfer & mal-heurs. Il y auoit plu-

ſieurs

sieurs de ces Huguenots qui estoyent bons marchans, & qui aymoyent bien le profit de la ville, & entretenoyent bon traffic de marchandise, dont la ville valloit mieux, & tenoyent bonne raison aux marchans. Ne vaut-il pas mieux les endurer auec leur religion, que d'attendre que nous soyõs du tout ruinez? Ceux de Roã, de Tholoze, d'Orleans, & de toutes les autres bonnes villes de France n'en diroyent pas moins. Bref, iamais hõme ne beut de meilleur courage qu'ils aualeroyent ceste pillule de souffrir par tout, dedans & dehors les villes, l'exercice de ladite religion, pour auoir paix, ou du moins pour euiter d'estre condamnez aux despens de la guerre.

Quant à messieurs du Clergé ils seroyent vn peu plus reueschez à accorder cela. Toutefois quand ils verroyent qu'il leur faudroit foncer si grands deniers, pour chose dont l'euenement leur seroit douteux & incertain, ils penseroyent bien à leurs affaires. Ioinct que vostre Maiesté leur pourroit faire entendre, que s'ils ont ce bon zele de chasser ceste nouuelle religion (qu'ils appellent here-

ſie) hors du royaume de Frãce, qu'il faut qu'ils le monſtrent non ſeulement en contribuant deniers, mais auſſi en faiſant le ſeruice de la guerre en propre perſonne. Les Leuites alloyent bien à la guerre, les Eueſques & Prelats d'Alemagne y vont bien, le Cardinal Farnaiſe y alla bien contre les Proteſtans, pourquoy ceux du clergé de Frãce n'y iroyent-ils? du moins les ieunes au deſſous de ſoixãte ans, & que ceux qui ſont au deſſus demeuraſſent pour dire des meſſes. Ils reſpondront ce que dit Dauid, *Zelus domus tuæ comedit me*, Le zele de ta maiſon me mange. C'eſt à dire, diſent-ils, que les preſtres doiuent garder leurs maiſons. Mais, ſauf correction, ils prenent mal ce paſſage, car pour bien garder la maiſon de Dieu & les leurs, il faudroit qu'ils allaſſent au deuant des dangers. A la verité ſi ces bonnes gens eſtoyent vn peu preſſez de pres pour s'enrouller, & ſe mettre en equipage pour marcher en guerre, il ſeroit bon voir la contenance qu'ils tiendroyent. Ce ſeroit vne eſtrãge metamorphoſe en lieu d'vn ſurplis prendre vn corps de cuiraſſe : en lieu d'vne mitre,

vne

vne bourguignotte, ou vn morrion : en lieu d'vne crosse ou d'vn asperges, vne lãce, ou vne arquebouze: & en lieu de mõter vne mulle ou vne chambriere, de monter vn fier roussin, ou marcher à pied : & en lieu de se veautrer en leurs licts, de coucher sur la dure, & loger à l'enseigne de l'Estoille. Ie m'asseure que seulement l'apprehension de si estrange changement leur feroit bien prẽdre resolution de laisser prescher les Euangeliques, voire dans leurs temples. Il est vray q̃ sur le marché ils voudront bien estre asseurez, que ces presches se fissent sans preiudice de leurs biens & reuenus. Et de fait il est bien requis de leur accorder ce poinct. Car ils ont bien raison de ne vouloir consentir à la vẽte de leurs biens, veu qu'il leur est deffendu sur peine d'encourir excommunication de ne les aliener. Et quant au reuenu ils en ont besoin pour viure, & le sage Salomõ qui nous renuoye à la fourmi, nous monstre bien (disent-ils) que ne deuons endurer que nos greniers soyent vuides. L'argument est bon, Si les petites bestes, comme les formis, ont soing d'auoir de-

quoy viure, combien plus le doiuent auoir les grandes?

Ce moyen donc ne seroit impertinẽt, Sire, pour faire condescendre de bon cueur vos subiects à accepter les moyens d'vne bonne paix. Et s'ils ne la vouloyẽt accepter, du moins vous auriez de l'argent: car en choisissant la guerre, ils ne pourroyent de moins que de fournir argẽt à vostre Maiesté pour la faire. Mais ie tien pour certain qu'ils accorderoyent plustost à la paix, car leur profit & repos le leur commanderoit. Et ce poinct estãt gagné, que vos subiects, Sire, voulussent accorder l'exercice des deux religions pour auoir paix, les autres moyens pour icelle parfaire ne seroyẽt trop mal-aisez. Car en ce que les Euangeliques desirẽt, qu'il y eust quelque bonne reformation en la iustice, les Catholiques s'accorderoyent assez à cela, veu que chacun se ressentiroit du bien d'vne bonne administration de iustice. Et à la verité il seroit tres-necessaire de faire vne bonne reueuë des Parlemens, sieges Presidiaux, & autres sieges subalternes. Car lon y en trouueroit de si mal armez, & qui ont

tant pillé le bon homme qu'on y verroit vne terrible cassetie. Ie dy sans les recercher de trop pres, ains seulement de gros en gros. Ce ne seroit chose nouuelle, de faire telle reueuë, car nous en auons plusieurs exemples. Du temps des guerres ciuiles de Rome, entre Sylla & Marius, Pompeius & Cesar, plusieurs furent poussez à l'estat de Senateur, par ceux dont ils tenoyent le party. Car chacun de ces grands contendans tachoit à se faire des amis dans le Senat. Mais Auguste Cesar, apres qu'il fut venu au dessus de tous ses cõpetiteurs, & qu'il fut paisible en l'Empire, en establissant la paix entre ses subiects, voulut par mesme moyen reformer les estats & offices. Et notamment il fit vne reueuë du Senat, & le repurgea de tant de personnes indignes qui s'y estoyent glissez par moyens illicites, & le restitua en son ancienne splendeur & dignité. Autant seroit-il besoin d'en faire des Parlemens, & plusieurs autres sieges de iustice de France, car les gens de bien & cappables qui y sont ne seroyent pas marris, que ces auortons qui y sont entrez par moyens illegitimes, en fussent re-

Sueto. in Augusto cap. 35.

tranchez: car l'honneur de ceux qui demeureroyent, en ſeroit tant plus grand. Nous liſons auſſi que l'vne des principales charges des Cenſeurs à Rome, eſtoit de cenſurer & caſſer les Senateurs indignes & incappables, tellement qu'ils en ont pluſieurs fois caſſé, voire pour bien petites fautes. Quel inconuenient donc y auroit-il, ſi auiourdhuy on ramenoit vn petit la Cenſure en vſage?

Treb. Pollio in Valeriano.

Outre ces poincts de l'exercice de la religion Euangelique, & reformation de iuſtice, il y a encores pluſieurs autres poincts neceſſaires pour faire & arreſter vne bõne paix, leſquels ie ne veux point toucher icy, car il n'eſt pas expedient: mais bien veux-ie dire, quel moyen il y auroit pour conclurre & arreſter tous les articles d'vne bonne paix. Me ſemble donc, Sire, qu'il ſeroit expedient que voſtre Maieſté fiſt cõme vos predeceſſeurs ont fait, quand ils ont voulu donner vn reglement de bonne iuſtice & police à la France. Car ils s'en ſont fiez à quelques perſonnages ſeaux & cappables, d'autant que ce n'eſt pas gueres bien l'eſtat d'vn Roy d'entendre les formalitez

de iuſtice, ny les poincts de droict, ny les particularitez qui ſont à conſiderer en vne police. S'il plaiſoit donc à voſtre Maieſté commettre vne douzeine, ou quelque autre nombre de perſonnes dignes & cappables pour traicter de toutes les particularitez d'vne paix, ſemble que ce ſeroit vn beau chemin, & que telles perſonnes eſtans aſſemblees esbaucheroyẽt beaucoup de matieres, & reſoudroyent aiſément les difficultez. Mais il ſeroit neceſſaire, Sire, que voſtre Maieſté fiſt ceſte grace & faueur aux Euangeliques, de pouuoir nommer vne douzeine de tels perſonnages que bon leur ſembleroit (pourueu qu'ils fuſſent gens de bien, cappables & idoines) deſquels voſtre Maieſté en choiſiroit ſix, qui ſeroyent du nombre des douze que voſtre-dite Maieſté deputeroit pour traicter ces matieres. Et les perſonnes eſtans ainſi choiſies par voſtre-dite Maieſté, ſemble qu'il ſeroit requis de leur donner fort ample commiſſion pour ouir toutes plaintes & doleances, & en reſoudre ſelon qu'il ſeroit beſoin pour le bien de paix & vtilité publique, & pour decider les articles qui

leur seroyent fournis par les Euangeliques : & que ce qui seroit accordé & decidé par eux, fust de mesme poids & authorité, comme si vostre Maiesté mesme l'auoit ainsi de sa propre bouche accordé & decidé. Et estant donnee à tels deputez bonne & ample commission de vostre dite Maiesté, semble qu'il seroit requis que lieu non suspect aux parties leur fust assigné, pour l'execution de leur commission. Comme s'il plaisoit à vostre Maiesté leur faire auoir permission de venir executer ceste leur commission en ceste bonne ville de Francfort, qui ne peut estre suspecte. Car il y a exercice des deux religions, Catholique & Euangelique, voire de la Iudaique aussi, & est lieu de bon seiour : ou bien à Ausbourg, où il y a aussi exercice des deux religions : ou à Strasbourg, où chacun est le bien venu : ou bien voirement en quelque autre bonne ville, qui fust d'eseure & libre acces, tant pour les Cõmissaires, que pour tous ceux qui leur voudroyent dire & remonstrer quelque chose. Et qu'il leur fust enioinct par vostre Maiesté de ne partir de là, sur peine

d'estre

d'estre perpetuellemẽt bannis du royaume de France, iusques à ce qu'ils eussent resolu tout ce qui seroit necessaire pour vne bonne & perdurable paix, non plus que les Cardinaux du Conclaue quand ils elisent vn Pape, ou les Electeurs de l'Empire quand ils elisent vn Empereur. Et que ceux desdits Cõmissaires qui ne voudroyent accorder quelques poincts, fussent tenus bailler par escrit aux autres leurs raisons qui les auroit meus à dissentir, afin q̃ si le traicté demeuroit à cõclurre à cause de quelques poincts, tout le mõde, François & estrangers, peussent iuger & cognoistre à qui il auroit tenu que la paix ne fust concluë, & qui auroit le tord ou le droict, en faisant publier & imprimer les raisons de ceux qui auroyent dessenti auec celles des autres. Et que par ce moyen tout le monde fust comme le dernier iuge du droict & de la raison, pour auoir en iuste haine & indignation ceux qui par leur desraisonnable opiniastreté auroyent frustré l'effect d'vne bonne paix, & replongé la Frãce aux miseres de la guerre. Et aduenant par la grace de Dieu que tous les articles

fussent accordez, conclus, & resolus par vos-dicts Cõmissaires, & signez par tous eux ensemble en deux copies, dõt ceux de chacune religion en auroyent vne, q̃ le tout fust redigé en forme d'Edict perpetuel, sous le nom & authorité de vostre-dicte Maiesté, sans rien alterer ausdicts articles, & que cest Edict fust iuré & emologué par vostre-dicte Maiesté en plein Conseil priué, & par tous les Conseillers (princes & autres) de vostre Cõseil, & par les Estats generaux, ou bien par tous les particuliers de vostre royaume: & par les Gouuerneurs des prouinces, villes, & forteresses, & leurs lieutenãs: & par tous les Parlemens, sieges presidiaux, Baillifs, Seneschaux: leurs lieutenans, & autres voz officiers, & par les Cardinaux, Euesques, Prelats, Chapitres & Colleges. Et que la forme du serment fust, qu'ils iurẽt & promettent tous & chacun d'eux deuant Dieu, à peine de perte de leur honneur, estats, offices & dignitez, & d'encourir l'indignation de vostre Maiesté comme infracteurs de paix, & sur la dãnatiõ de leurs ames, d'obseruer & faire obseruer de

tout

tout leur pouuoir, sãs dol ny fraude, tout le contenu audict Edict, sans iamais y riẽ alterer, par forme de declaration, modification, ny autremẽt, sinon que telles declaratiõs ou modifications fussent faites par Edict de vostre Maiesté, en semblable forme & solennité que ledict Edict de paix. Et que les actes de prestation desdits sermens (specialement des Seigneurs de vostre Conseil priué, des gouuerneurs des prouinces & villes, des Parlemens, sieges presidiaux, & estats prouinciaux) fussent ioincts audict Edict, auec les actes de publication & emologation, & le tout imprimé ensemble. Et q̃ ce sermẽt fust refraischi tous les ans & presté par to⁹ ceux qui seroyẽt par cy apres installez en offices royaux, ou en autres charges & administratiõs publiqs.

S'il plaisoit à vostre Maiesté, Sire, de trouuer bõ ce chemin & ouuerture pour traicter & faire vne bonne & perdurable paix en vostre Royaume, i'ay opiniõ que les Euangeliques le trouueroyent bon, & y accorderoyent, bien qu'ils soyent pleins (& non sans cause) de deffiãce, souspeçon, & crainte d'estre deceus,

& que presque toutes choses leur soyent suspectes. Et pour monstrer que ce chemin n'est pas sans raison, & ne peut du tout rien deroguer à l'authorité souueraine de vostre Maiesté, ie presupposeray que c'est presque vne chose ordinaire à tous Rois & princes, quand ils veulent traicter de quelques affaires, soit auec estrangers ou autres, ou quand ils veulent faire quelques loix & ordõnances pour la iustice ou police de leurs royaumes & pais, qu'ils employent à ceste effect des Cõmissaires & deleguez. Quãd les feuz Rois de France voz predecesseurs, Sire, ont fait tant de belles ordonnances pour le faict de la iustice & police de vostre royaume, lesquelles contiẽnent la formalité des plaids, l'ordre des iugemens, la forme de faire contracts, & plusieurs decisiõs de droict prinses des Iurisconsultes, il est bien certain qu'ils ont besoigné en cela par Commissaires & deleguez, comme par leurs Chancelliers & autres personnes idoines choisies des Parlemens ou de leur Conseil priué. Car quãt à eux ils n'auoyent pas estudié

aux eſcholes de droict,& n'eſtoyent docteurs en droict canon ny ciuil, pour ſcauoir faire telles ordõnances: mais ils s'en fioyent en gens de bien & feaux par eux deputez,&authorizoyent ce q̃ leurs gens auoyent trouué bon & vtile pour le bien public, ores que telles reſolutiõs ne procedaſſent de leur certaine ſciẽce (du moins explicite) veu qu'ils ne les entendoyent pas. Quãd vos predeceſſeurs ont fait rediger par eſcrit les couſtumes des pais couſtumiers de voſtre Royaume, ils ſe ſont ſeruis de deleguez, & ont authorizé pour loix perpetuelles les couſtumes qui par iceux ont eſté miſes par eſcrit. Quand le peuple Romain voulut auoir loix pour le reglement de la iuſtice & eſtat public, il deputa dix deleguez, qui firent vn recueil de toutes bonnes loix & ordonnances, qu'il leur ſembla eſtre neceſſaires & vtiles pour l'eſtat vniuerſel du peuple Romain, & pour le biẽ auſſi des particuliers, & redigerẽt leurs dites loix en douze tables, qui furent tenuës auſſi authentiques que ſi tout le peuple les euſt faites, decidees, & arre-

ſtees. Car puis que elles eſtoyent faites par authorité & commiſſion du peuple (qui lors tenoit la ſouueraineté) c'eſtoit tout vn, comme ſi le peuple meſme les euſt faites. Quand l'Empereur Iuſtinian redigea le droict ciuil en certains volumes, qu'il appella le Code & les Digeſtes (dont lon vſe auiourdhuy par tout) il cõmit pour ce faire Tribonian, Theophile, Dorothee, & autres grãds perſonnages Iuriſconſultes. Car quant à luy il n'entendoit rien en cela, veu meſmes que les Hiſtoriens teſmoignent qu'il ne ſçauoit pas lire. Tellement qu'il eſt bien certain qu'il n'entendit iamais la millieme partie de ce qui eſt contenu en ſon Code & Digeſte: & neantmoins ces liures là n'ont pas eſté moins bien authorizez par luy, d'autant qu'il approuua ce que ſes Commiſſaires auoyent fait par ſon commandement. Nul n'a iamais dit q̃ le peuple Romain ait derogué à ſa ſouueraineté, en deleguant ces dix perſonnages qui compoſerent les douze tables: ny que l'Empereur Iuſtinian, ny vos predeceſſeurs Rois ayent derogué à leurs

Maie-

Maiestez & authorité souueraine, en deputant des Commissaires pour faire des loix & ordonnances, veu que tout se faisoit sous leur nom & par leur commandement, & qu'ils approuuoyent ce que leurs deputez auoyent fait en vertu de leurs commissions. Et partant semble que ce poinct doit estre tenu pour vuidé, que vostre Maiesté peut faire vn Edict de paix par Commissaires, sans rien deroguer à son authorité Royale & souueraine.

Quãt est de donner nomination aux Euangeliques d'vn nõbre de personnes, dont vostre Maiesté en choisisse vne partie pour deleguer aux fins que dessus, auec autres en pareil nombre, cela ne cõtient non plus aucune derogation à vostre-dicte authorité Royalle & souueraine. Car vos predecesseurs ont bien donné nomination de deux ou trois personnes, aux cours de Parlemens, pour en elire & pourueoir l'une par iceux vos predecesseurs aux offices vacans de Presidens & Conseillers desdictes cours. Et semblablement ont donné nomination

aux Maires, Conſuls, & Eſcheuins des villes, & aux officiers royaux en icelles, de deux ou trois perſonnages, pour par iceux vos predeceſſeurs en elire & pourueoir l'vn en l'office vacãt d'vn Vibailly, Viſeneſchal, ou autre office ſubalterne. Et toutesfois iamais lon n'a trouué à dire que voſdicts predeceſſeurs Rois en concedant leſdictes nominations à leurs ſubiects, ayent en rien deroglué à l'authorité ſouueraine de leurs Maieſtez, qui ne gist pas moins à creer magiſtrats qu'a faire loix, comme auſſi toutes perſonnes de bon iugement le voyent & cognoiſſent ayſément. Le pape auſſi qui a plenitude de puiſſance (comme il dit) en faict de benefices, laiſſe bien la nomination, non pas de deux ou trois perſonnes, mais d'vne ſeule, pour pouruoir des benefices vacans, non ſeulement aux princes, mais auſſi aux perſonnes particulieres, qui ont en pluſieurs benefices droict de nomination & preſentation de telle perſonne que bon leur ſemble : tellement que le Pape ne ſe reſerue meſmement aucune election, ains ſeulement linſtitution. Et

toutesfois si par cela il pensoit deroguer au souuerain pouuoir & authorité qu'il se dit auoir sur les benefices, il est certain qu'il ne permettroit ceste nomination. Ainsi donc, Sire, il se voit clairement que vostre Maiesté ne diminueroit rien de son authorité royalle, en concedant de vostre bonne grace ceste nomination ausdicts Euangeliques.

Mesmes qu'il faut icy considerer qu'il ne seroit raisonnable, Sire (parlant auec supportatiõ) que tous les deleguez pour traicter vne paix fussent Catholiques. Car par les ordonnances de vos predecesseurs Rois, & par toute forme de iugement obseruée en vostre Royaume, & par le droict diuin, naturel & ciuil, il est loisible à vne partie de pouuoir recuser vn iuge suspect, soit en matiere criminelle ou ciuile. Et peut-on tenir vn iuge pour suspect, non seulement s'il est parẽt de partie aduerse, mais aussi s'il est simplement son allié ou compere: & aussi s'il est son amy, ou ennemy de la partie qui le recuse, & si luy ou ses parẽs ont quelque interest petit ou grand en la cause, & s'il

s'eſt monſtré peu ou prou affectionné en la matiere, & par pluſieurs autres moyés de recuſation encores moindres. Or qui ne voit qu'il n'y a Catholique en France contre lequel ces pauures Euangeliques ne puiſſent alleguer, non pas vne mais pluſieurs de ces cauſes de recuſation? Et s'il eſt bien permis en petites choſes de tenir les iuges pour ſuſpects, & les recuſer, ne doit-il pas eſtre permis quand il s'agit de la conſcience, honneur, biens, femme & enfans?

Au reſte lon ne doit trouuer eſtrange ce que i'ay dit, quil ſeroit expedient que la paix ſe traictaſt par deleguez hors de voſtre Royaume, Sire, car il y a pluſieurs raiſons pourquoy il ſeroit requis de le faire ainſi. Premierement parce qu'il eſt meilleur (comme dit meſſire Philippe de Commines, qui fut homme bien experimenté en affaires d'eſtat) qu'vne paix ſe traicte loing que pres, pour pluſieurs raiſons: & meſmes afin qu'on ne puiſſe rien ſcauoir de ce qui ſe reſoult, iuſques à ce que tout ſoit conclud & arreſté. Car comme en vn tableau, celuy

Liure 1. chap. 17.

qui

qui aduiſera les premiers traicts & lineamens du peintre; n'y trouuera rien de beau, ny qui luy plaiſe, mais quand le tableau ſera paracheué de peindre il le trouuera bien fait: auſſi quand lon traitte vne paix, ſi lon diuulgue quelque article arreſté, auant que tout ſoit reſolu & decidé, chacun y trouue à redire & contreroller, mais en voyant vne reſolution totale lon s'en contente, parce que celuy qui n'eſt ſatisfaict en vn endroict l'eſt en vn autre. Et les Docteurs de droict diſent auſſi, que c'eſt choſe inciuile de iuger d'vne loy ou d'vn Edict ſans l'auoir leu d'vn bout en autre. Or ſeroit-il impoſſible de rien traicter ny decider dans le Royaume, qui ne fuſt incontinent diuulgué. Et les reprehenſions & calomnies qui pourroyent enſuyure de telle diuulgation, ſeroyẽt cauſe infalliblement que rien ne ſe feroit, & qu'vne ſi bonne euure ſe interrõproit & delairroit. Dailleurs il n'y a lieu dans voſtre Royaume, Sire, qui ne fuſt ſuſpect aux vns ou aux autres. Car les Catholiques ne voudroyent pas aller à Nimes

ny à la Rochelle, & les Euangeliques ne voudroyent pas aller non plus, ny à Paris, ny à Lion, ny à Tholoſe, ny autres ſemblables lieux. Or c'eſt vne choſe bien certaine que quand on traicte de quelque affaire, on doit touſiours choiſir vn lieu ſeur & de libre acces pour tous ceux qui ont intereſt en la matiere. C'eſt pourquoy quand anciennement lon tenoit quelque Concile pour examiner quelque nouuelle doctrine miſe en auant, lon choiſiſſoit touſiours le lieu du Concile en la prouince, où telle doctrine eſtoit en vogue, ou bien en quelque lieu voiſin, ſeur & commode. C'eſt pourquoy auſſi par les ordonnances de vos predeceſſeurs Rois, on ne peut faire vne enqueſte, ny autres procedures de iuſtice, en lieu ſuſpect à l'vne des parties, comme en la maiſon d'vn parent, allié, ou ſpecial amy de celuy qui fait faire l'enqueſte, ains faut que le iuge choiſiſſe vn lieu neutre: Et par ceſte raiſon lon voit que toutes les villes de France ſeroyent ſuſpectes. Si donc la ſouſpeçon du lieu eſt ſi curieuſement euitee en petites

tites choſes, combien plus doit-elle eſtre euitee en choſe de ſi grand poids & conſequence qu'vne paix?

Et quant à ce que i'ay dit cy deſſus, qu'il ſeroit expedient, quand les Commiſſaires ne ſe pourroyent accorder ſur aucuns articles, que ceux qui ne les voudroyent accorder & paſſer baillaſſent par eſcript aux autres leurs raiſons, afin que chacun peuſt cognoiſtre qui auroit le tort, cela n'eſt pas choſe deſraiſonnable. Car ſi on ſe reſoult, comme il faut, d'accorder toutes choſes qui ſeront de droict & raiſon, & pour l'vtilité publique, on ne trouuera point ce moyẽ mauuais, qui pourroit ſeruir à faire renger à la raiſon ceux qui autremẽt ſe voudroyent opiniaſtrer en quelque paſſion. Et ſi on refuſoit d'accorder cela, il ſembleroit qu'on ne voudroit pas viſer au vray but, qui doit eſtre d'accorder & paſſer toutes choſes qui ſeroyẽt fondees ſur equité & vtilité publique.

Pareillement quant à ce que i'ay dit du ſerment, nul ne le ſcauroit trouuer mauuais: car, comme on dit commu-

nemẽt celuy qui veut bien payer, ſe veut bien obliger. Et deſia voſtre Maieſté par ſondict dernier Edict du mois d'Octobre paſſé approuue ce poinct, en promettant en foy & parolle de Roy de faire obſeruer tout ce qu'elle accordera, & le faire paſſer en forme de Pragmatique, & emologuer & approuuer par vos Parlemens, villes & Communautez de voſtre Royaume.

IE me contenteray, Sire, de vous auoir remonſtré en toute humilité & reuerence, comme à mon prince naturel, ces trois poincts que i'ay cy deſſus traictez. En ſuppliant treſ-humblement voſtre Maieſté de le prendre en bonne part, comme procedant du cueur & affection d'vn bon ſubiect françois, deſireux de la grandeur, ampliation, & proſperité de voſtre couronne, & du repos de voſtre pauure peuple. Et ſi Dieu veut inſpirer voſtre Maieſté à trouuer bonne ceſte ouuerture, pour paruenir à vne bonne paix, en delegant Commiſſaires

pour

pour la traicter, ie me delibere bien de leur ouurir d'autres moyẽs particuliers, pour paruenir à ce but, leſquels il n'eſt de beſoin à preſent d'eſcrire & diuulguer. Et entre autres choſes ie leur remonſtreray qu'il eſt neceſſaire pour auoir vne bonne paix, de bannir Machiauel perpetuellement de France, comme ayant eſté le plus grand menteur & impoſteur qui fut iamais, s'eſtant les anciẽs Romains, Grecs, François, & toutes Monarchies & Republiques bien reglees, gouuernees tout au contraire qu'il n'enſeigne, & que ſes diſciples, qui ont introduit en France l'obſeruation des preceptes de Machiauel, ſont cauſe des guerres ciuiles & calamitez du royaume. Pourroit bien eſtre que ces preceptes ſeroyent bons & propres pour ceux de ſa nation. Car il enſeigne, entre autres choſes, qu'il ne faut faire cas d'aucune religion, ſinon pour tenir le peuple en ſuperſtitieuſe crainte & obeiſſance: de ſorte que de ſon dire on pourroit inferer, qu'on deuroit donc receuoir la religion du Turc (dõt Dieu nous gard)

parce que par icelle le Turc tient ses subiects en si grãde crainte & obeissance, qu'ils ne refusent point de se tuer eux-mesmes par son commandement, & estiment qu'ils s'en vont droict en leur Paradis abondant de laict & de miel, quand ils meurent par le commandement de leur prince. Il enseigne aussi qu'vn prince doit monstrer bonne mine à chacun, promettre beaucoup, & ne tenir rien que ce qui luy est profitable & à son aduantage. Et là dessus ses disciples font ces belles illations, Il est vtile pour l'estat du Roy de ruiner & exterminer telles maisons & telles, Il le faut donc faire. Et n'aduisent pas quand cela sera fait, ce qui s'en peut ensuiure. Ceux qui ont introduit en France l'obseruation des preceptes de Machiauel, ont mal consideré que les François sont de naturel bien different à sa nation. Car le François est naturellement religieux, aime la pieté, & ne prend plaisir à fausser sa foy, ny à mespriser son honneur & reputation, ny à respandre le sang à froit. Si la nation de Machiauel-

est

eſt doueë de ces belles parties, qu'elle les garde auec les aduis de ce bien gentil docteur, qui a eſté le plus grand Atheiſte qui fut iamais, auec ſon compagnon l'Aretin, comme leurs eſcrits le monſtrent ouuertement. Et que leurs diſciples ne viennent point embrouiller & entacher noſtre nation Françoiſe de leurs vices abominables. Mais ie reſerue à vne autrefois qu'il viendra mieux à propos de parler plus amplement aux Seigneuries de ces meſſieurs les Machiauelliſtes, & leur monſtrer que toute leur ſuffiſance n'eſt qu'vne pure beſtiſe & ignorãce accompaignees d'vn meſchant cueur & vouloir, & qu'ils ne leurent iamais les bons Hiſtoriens Grecs, Latins, ne François, ou s'ils les ont leus, qu'ils n'y entendirent iamais que le haud Alemand. Pour ceſte heure ie ne paſſeray plus outre, ains mettray fin à la preſente Remonſtrãce, laquelle ie ſupplie derechef en toute humilité voſtre Maieſté, Sire, vouloir prendre en bonne part, ſi tant eſt qu'elle puiſſe paſſer de ceſte bonne ville de

Francfort iusques à voz mains. Priant le Createur qu'il vous face la grace d'establir bien tost vne bonne paix en vostre pauure royaume, tant desolé & deschité par les guerres passees, & que par ce moyen tous voz subiects vous puissent rendre vne bonne & volontaire obeissance, & vous vueille longuemẽt conseruer en heureuse prosperité, & vous accroistre en toute grandeur & louange.

FIN.